



# La Coopération luxembourgeoise Rapport annuel **2013**

---

Lëtzebuurger Entwécklungszesummenaarbecht



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère des Affaires étrangères  
et européennes

Direction de la coopération  
au développement et  
de l'action humanitaire

---

## **[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu)**

Un microsite indépendant est également dédié aux rapports annuels de la Coopération luxembourgeoise depuis 2010 à l'adresse suivante : [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu). Adaptée aux écrans d'ordinateur, la présentation des activités permettra au lecteur de naviguer entre les différents chapitres, d'y découvrir ou relire les informations de manière conviviale.

---

# Table des matières

---

Rapport annuel 2013

4	Préface de Monsieur le ministre
6	Réunions et déplacements en 2013
8	<b>I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2013</b>
18	Les TIC au service de l'humanitaire et du développement
21	L'après-2015 : état du dossier
22	<b>II. La coopération avec les principaux pays partenaires</b>
31	<b>Afrique</b>
31	Burkina Faso
32	Cabo Verde
33	Mali
34	Niger
35	Sénégal
36	<b>Amérique Centrale</b>
36	El Salvador
37	Nicaragua
38	<b>Asie</b>
38	Laos
39	Vietnam
40	<b>III. La coopération régionale et avec d'autres pays</b>
41	Balkans (Kosovo - Montenegro - Serbie)
42	Mongolie
43	Territoires palestiniens occupés
43	Afghanistan
44	Rwanda
45	<b>IV. La coopération multilatérale</b>
53	<b>V. Union européenne</b>
55	<b>VI. La coopération avec les ONG de développement</b>
60	<b>VII. L'action humanitaire</b>
65	<b>VIII. L'appui aux programmes</b>
67	<b>IX. La sensibilisation et l'éducation au développement</b>
68	<b>X. La microfinance</b>
70	<b>XI. L'évaluation</b>
72	<b>XII. Rapport sur l'état des travaux du comité interministériel</b>
75	<b>Annexes</b>
75	A. Adresses utiles
77	B. Organigramme fonctionnel de la Direction de la coopération au développement
79	C. Liens utiles

# Préface de Monsieur le ministre



Passation des pouvoirs de Marc Spautz à Romain Schneider

Mesdames et Messieurs,

Chers amis et chères amies de la Coopération luxembourgeoise,

2013 a été une année particulière pour la Coopération luxembourgeoise, étant donné que trois ministres ont successivement dirigé ce département ministériel. J'aimerais ici remercier mes prédécesseurs, Madame Marie-Josée Jacobs et Monsieur Marc Spautz, pour le travail effectué.

Malgré ces changements de responsables, la politique de coopération au développement et de l'aide humanitaire a été mise en œuvre dans un esprit de grande continuité. Cela démontre encore une fois, combien l'engagement du Luxembourg en matière de coopération au développement est devenu un état de fait pour tous les responsables politiques.

Le programme du nouveau gouvernement confirme la volonté de solidarité envers les plus démunis et la disponibilité de prendre notre responsabilité internationale avec l'objectif d'assurer plus de stabilité et de prospérité dans les pays en développement. L'engagement financier de 1 % du RNB pour l'aide publique au développement a été clairement réaffirmé.

Reste à adapter maintenant les instruments de notre coopération pour mieux répondre aux nouveaux défis en matière d'efficacité du développement suivant les principes et conclusions de Busan et de la première réunion ministérielle du Partenariat global au Mexique. Un premier plan d'action pour l'efficacité du développement pour la période 2014-20 est actuellement en préparation dans mon département.

Je ne voudrais pas aller trop loin sur ces pistes d'avenir pour constater que l'année écoulée a également permis de procéder à de nombreux et importants progrès et ajustements.

Ainsi, dans les relations avec nos pays partenaires je voudrais souligner tout particulièrement le lancement en septembre du nouveau PIC III avec le Sénégal. Notre intervention s'aligne ici entièrement sur les stratégies de notre partenaire et introduit une importante part d'exécution nationale. Avec le Mali notre travail a pu reprendre un rythme plus ou moins normal dans le cadre de notre stratégie intérimaire 2013-14 avec ce pays. Au Vietnam la formulation des derniers programmes du PIC est en cours dans le cadre de notre stratégie de sortie de ce pays. Au Salvador nous sommes fiers de soutenir le nouveau programme que ce pays s'est donné pour assurer une coopération plus efficace.

J'aimerais relever qu'en matière d'aide humanitaire les structures de fonctionnement ont été renforcées en 2013. La stratégie d'aide humanitaire a été revue pour incorporer notamment la notion de résilience. Des conditions générales spécifiques pour les ONG actives dans le domaine humanitaire ont été agréées en étroite coordination avec les ONG concernées. Ce jeu de règles et procédures contient aussi, tout comme les conditions générales pour les ONG de développement, une meilleure prise en compte de la résilience pour assurer une continuité des interventions. Fin 2013, emergency.lu a été appelé par le cluster pour intervenir en urgence aux Philippines à la suite du typhon Haiyan et a pu prouver dans des conditions difficiles son efficacité sur le terrain.

Comme par le passé, mon département a continué le dialogue régulier avec les ONG. Des rencontres spéciales ont été organisées de part et d'autre pour s'informer mutuellement des positions et travaux en cours sur l'après-2015, y compris en préparation de la session ministérielle spéciale de septembre à New York.

Ce sujet de l'après-2015 a d'ailleurs été au centre de toutes nos consultations à tous les niveaux avec les agences des Nations unies. Il s'agit en effet de veiller à ce que tous les besoins soient pris en compte dans les travaux de préparation en vue d'aboutir en 2015 à un nouveau cadre de développement et à un jeu de nouveaux Objectifs du développement durable qui permette l'éradication de la pauvreté d'ici 2030.

Cette discussion sur l'après-2015 ne doit pas faire oublier que nous disposons encore de plus d'une année pour augmenter notre engagement afin de nous rapprocher autant que possible, voire de remplir, les Objectifs du Millénaire pour le développement. La réunion ministérielle de septembre à New York a fait le point sur les progrès déjà atteints et a appelé tous les États à faire plus d'ici fin 2015.

Au sein de l'Union européenne les négociations ont progressé pour adopter la décision sur l'Année européenne pour le développement en 2015. La Lettonie et le Luxembourg auront donc la charge pendant leurs présidences respectives du Conseil de l'UE de développer à cette occasion un programme spécial, en coordination avec la Commission européenne. Pour ce qui est de notre présidence à venir des discussions entre partenaires du trio (Italie, Lettonie, Luxembourg) sur un programme commun ont bien progressé pour assurer une articulation parfaite entre ces trois semestres.

Le calendrier politique luxembourgeois a fait que les Assises de la coopération luxembourgeoise n'ont pas pu se tenir, comme prévu, en automne 2013. Elles se sont tenues les 23 et 24 avril 2014 et sont concentrées sur l'après-2015 et le concept de résilience. Cette enceinte privilégiée de discussion et de concertation entre tous les acteurs de la coopération, en tant que rendez-vous annuel, me tient très à cœur, car rien ne remplace les échanges directs.

Je ne voudrais pas manquer de remercier en ce lieu tous les collaborateurs de la Coopération luxembourgeoise, mais aussi tous les bénévoles et professionnels des ONG qui font un travail remarquable, et ce souvent dans des conditions de sécurité difficiles. J'apprécie hautement leur professionnalisme et leur engagement, et je me réjouis de pouvoir mieux faire connaissance avec tous au cours de mes réunions et visites sur le terrain.

*Romain Schneider*  
*Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire*

## Réunions et déplacements en 2013

### Marie-Josée Jacobs

**23-24 janvier**



Réunion informelle des membres du Fonds international de développement agricole (FIDA) concernant la candidature à la Présidence de M. Kanayo Nwanze

**8 février**

Visite du ministre des Affaires étrangères de l'Union du Myanmar, Wunna Maung Lwin

**11-12 février**

Conseil informel Développement à Dublin

**12-13 février**

Conseil des Gouverneurs du FIDA à Rome

**13 février**

Visite de Mme Helen Clark, Administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

### Marc Spautz

**15 mai**

Conférence des donateurs pour le Mali à Bruxelles

**16-17 mai**

Visite de S.E.M. Mahamadou Issoufou, Président du Niger

**23 mai**



Visite du ministre de la Coopération au Développement de la Belgique, Jean-Pascal Labille

**27 mai**

Visite du Président du Comité d'aide au développement (CAD) Erik Solheim

**28 mai**

Conseil Développement à Bruxelles

### Romain Schneider

**12 décembre**

Conseil Développement à Bruxelles

**26 février**

Commission de partenariat avec El Salvador

Réunion « Vers une reprise de l'aide au développement UE avec le Mali » à Bruxelles

**4 mars**

Commission de partenariat avec le Nicaragua avec la participation de M. Valdrack Jaentschke Whitaker, Vice-ministre de la Coopération internationale

**7-8 avril**

Visite de travail au Mali

**23 avril**

1<sup>ère</sup> Commission mixte avec le Kosovo avec la participation de Mme Vlora Citaku, ministre de l'Intégration européenne

**8 juillet**

Visite du ministre de la Justice du Vietnam

**24-26 septembre**

Réunion à New York sur les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015 et au-delà

**27 septembre**

Visite de S.E.M. Jorge Carlos Fonseca, Président du Cabo Verde

**1<sup>er</sup> octobre**

Visite du Dr Mark Dybul du Fonds mondial contre le sida, la tuberculose et le paludisme

**4 octobre**

Consultations avec les agences onusiennes et le CICR à Genève

# I. L'aide publique au développement du Luxembourg en 2013

## 1. Évolution de l'aide publique au développement en 2013

Le programme gouvernemental pour la période 2013-2018 prévoit que « *l'effort quantitatif de la Coopération luxembourgeoise sera maintenu à 1 % du RNB, plaçant ainsi le Luxembourg au premier rang des pays pratiquant une solidarité forte au sein de la communauté internationale* ».

En 2013, l'aide publique au développement (APD) luxembourgeoise s'est établie à 323 037 939 euros. L'objectif en pourcentage du revenu national brut (RNB) a donc été atteint et l'APD s'est élevée, en 2013, à 1,00 %.

Sur le plan international, le Luxembourg, le Danemark, la Norvège et la Suède ont à nouveau dépassé l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'APD, qui a également été atteint pour la première fois en 2013 par le Royaume-Uni. Le ratio des Pays-Bas quant à lui, est descendu sous les 0,7 % pour la première fois depuis 1974. Le Luxembourg est resté stable en allouant comme lors des années précédentes 1,00 % de son RNB à l'APD, derrière la Norvège et la Suède qui ont alloué respectivement 1,07 % et 1,02 %.

Notons également qu'en 2013, l'aide au développement globale a augmenté de 6,1 % en termes réels pour atteindre 134,8 milliards de dollars US au total, soit son plus haut niveau historique.

Au niveau européen, en 2013, l'APD nette des 28 États membres de l'UE s'est chiffrée à 71,2 milliards de dollars US, soit 0,41 % de leur RNB cumulé. Les versements nets des institutions de l'UE aux pays en développement et aux organisations multilatérales sont ressortis à 15,9 milliards de dollars US, en recul de 13,1 % par rapport à 2012, ce qui est dû essentiellement à une baisse en volume des prêts concessionnels.

## 2. L'APD en 2013 par ministère

En 2013, le ministère des Affaires étrangères a géré et mis en œuvre 85,11 % de l'aide publique au développement, soit 274,926 millions d'euros (dont 270,410 millions d'euros par la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire).

Les 14,89 % restants résultent de contributions effectuées par le ministère des Finances (8,75 %), plusieurs autres ministères (1,07 %) ainsi que de la part de la contribution luxembourgeoise versée au budget général de l'UE - en dehors du Fonds européen de développement (FED) - qui a été affectée par la Commission européenne à des fins de coopération au développement en 2013 (16,39 millions d'euros, soit 5,07 % de l'APD luxembourgeoise).

Notons à ce titre que l'aide luxembourgeoise déboursée à travers l'ensemble des organismes de l'Union, y compris la contribution luxembourgeoise au FED, s'élève à près de 32,28 millions d'euros.

Le tableau récapitulatif ci-après donne un aperçu détaillé des dépenses par article budgétaire et par ministère effectuées en 2013 et qui ont été notifiées comme APD au Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE.

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2013 nette
	<b>Ministère des Affaires étrangères</b>	<b>289 328 463 €</b>	<b>274 926 264 €</b>
	<b>Direction politique</b>	<b>12 534 285 €</b>	<b>2 165 022 €</b>
01.2.11.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses de personnel	13 980 €	52 400 €
01.2.12.300	Missions de gestion civile ou militaire de crise et missions d'observation et de soutien organisées par le Luxembourg et/ou des organisations internationales : dépenses administratives et opérationnelles	59 320 €	-
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant ; autres dépenses à caractère international	6 010 809 €	1 225 814 €
01.2.35.031	Subventions à des institutions et organisations internationales ; subventions pour le financement d'actions internationales de secours et de solidarité	1 250 000 €	622 806 €
01.2.35.032	Contributions obligatoires à des opérations de maintien de la paix sous les égides d'organisations internationales ainsi qu'aux mécanismes de gestion de crise de l'UE	5 100 176 €	264 002 €
01.2.35.033	Contributions volontaires à des missions de gestion civile ou militaire de crise d'organisations internationales	100 000 €	-
	<b>Direction des Relations économiques internationales</b>	<b>2 350 000 €</b>	<b>2 092 105 €</b>
01.3.35.040	Assistance économique et technique, actions humanitaires et actions de formation sur le plan international	2 350 000 €	2 092 105 €
	<b>Direction de l'Immigration</b>	<b>35 000 €</b>	<b>258 854 €</b>
01.4.33.300	Aides bilatérales ou multilatérales à la réinsertion des rapatriés ainsi qu'en faveur d'actions visant une meilleure gestion des flux migratoires ; subventions poursuivant le même objectif à des organisations internationales et à des ONG	35 000 €	258 854 €
	<b>Direction de la coopération au développement</b>	<b>274 409 178 €</b>	<b>270 410 283 €</b>
01.7.11.300	Indemnités et dépenses statutaires du personnel affecté aux missions de coopération	1 053 849 €	1 035 644 €
01.7.12.011	Frais de déménagement des agents à l'étranger	60 000 €	70 625 €
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475 000 €	508 414 €
01.7.12.050	Frais de port	4 860 €	4 346 €
01.7.12.060	Coût du fonctionnement du système de réception, de circulation et d'archivage de l'information du ministère des Affaires étrangères et de ses missions à l'étranger ; frais d'assistance et de formation y relatifs.	505 314 €	96 639 €
01.7.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	15 000 €	14 835 €
01.7.12.120	Frais d'experts et d'études	100 €	40 986 €
01.7.12.140	Actions d'information et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement	100 000 €	55 134 €
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche ; séminaires et conférences	150 000 €	86 065 €
01.7.12.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement	447 191 €	408 978 €
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement	630 000 €	630 000 €
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement : indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires	35 000 €	49 315 €
01.7.33.000	Participation aux frais d'organisations non gouvernementales (ONG) pour la réalisation d'actions de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise concernant la coopération au développement et autres mesures à cet effet	1 950 000 €	1 860 625 €

Article Budgétaire	Ministères	Crédit voté	APD 2013 nette
01.7.33.010	Subventions aux frais du Cercle de Coopération des organisations non gouvernementales et autres mesures visant à promouvoir la coopération au développement	330 000 €	320 921 €
01.7.35.000	Coopération au développement : contributions à des programmes d'assistance économique et technique et aux actions humanitaires de l'Union européenne ; dépenses diverses dans le même but	11 135 000 €	10 690 000 €
01.7.35.030	Coopération au développement : contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne	18 502 000 €	18 500 053 €
01.7.35.031	Coopération au développement : contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne	22 955 000 €	22 955 000 €
01.7.35.032	Coopération au développement : contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union Européenne	503 000 €	308 128 €
01.7.35.060	Subsides au titre de l'action humanitaire : aide d'urgence suite à des catastrophes naturelles, des conflits armés et des situations de crise humanitaire ; aide alimentaire ; activités de prévention, de réhabilitation ou de reconstruction consécutive à une situation d'urgence	37 000 000 €	36 993 765 €
31.7.74.250	Bureaux de coopération dans les pays en développement : acquisitions	66 273 €	60 897 €
FCD	Fonds de la Coopération au Développement	178 491 591 €	178 163 487 €
	<b>Remboursement sur FCD</b>		<b>-2 192 339 €</b>
	<b>Remboursement sur lignes budgétaires</b>		<b>-251 233 €</b>
	<b>Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche</b>	<b>550 000 €</b>	<b>339 034 €</b>
02.0.35.030	Contributions et cotisations à l'UNESCO	251 000 €	140 734 €
02.0.35.061	Cotisations à l'Organisation internationale de la Francophonie	299 000 €	198 300 €
	<b>Ministère des Finances</b>	<b>20 450 000 €</b>	<b>28 266 548 €</b>
34.0.54.030	Participation aux reconstitutions des ressources et aux programmes des institutions de Bretton-Woods et autres interventions en faveur des pays en voie de développement	4 500 000 €	4 399 000 €
34.0.54.031	Participation aux programmes de la BERD, de la BEI et d'autres institutions européennes ; autres interventions en faveur des pays de la Méditerranée et des pays en transition	3 500 000 €	3 500 000 €
34.0.54.032	Agence de transfert de technologie financière - ATTF : actions de formation bancaire en faveur des pays en transition et en développement	950 000 €	855 000 €
34.0.54.034	Participation dans les programmes de la Banque et du Fonds asiatique de développement	1 500 000 €	1 500 000 €
34.0.84.237	Bons du Trésor émis et à émettre au profit d'organisations financières internationales : alimentation du Fonds de la dette publique en couverture de leur amortissement	10 000 000 €	17 244 700 €
Fonds de lutte	Fonds de Lutte contre le trafic de stupéfiants		767 848 €
Art. 5	<b>Union européenne</b>	<b>2 968 000 000 €</b>	<b>16 391 578 €</b>
Art. 5 dép pour ordre	Contribution au budget de l'UE	2 968 000 000 €	16 391 578 €
	<b>Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative</b>	<b>84 270 452 €</b>	<b>2 869 932 €</b>
08.0.11.000	Traitements des fonctionnaires	84 270 452 €	2 869 932 €
	<b>Ministère de la Santé</b>	<b>338 100 €</b>	<b>244 583 €</b>
14.0.35.060	Contributions à des organismes internationaux	338 100 €	244 583 €
	<b>Total APD nette</b>		<b>323 037 939 €</b>
	<b>RNB</b>	<b>1,00 %</b>	<b>32 284 000 000 €</b>

**Répartition de l'APD en %**

Ministère des Affaires étrangères	1,40 %	85,11 %
Ministère des Affaires étrangères - Direction de la Coopération	83,71 %	
Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	0,10 %	1,07 %
Ministère de l'Économie et du Commerce extérieur	0,00 %	
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	0,89 %	
Ministère de la Santé	0,08 %	
Ministère des Finances	8,75 %	8,75 %
Contribution au budget de l'UE	5,07 %	5,07 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**3. Ventilation de l'APD par type de coopération en 2013**

Le tableau ci-dessous renseigne sur la ventilation par type de coopération de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2013 en suivant les règles du CAD.

Il en ressort que la coopération bilatérale au sens du CAD représente 70,14 % de l'ensemble des dépenses (FCD et articles budgétaires), contre 29,86 % consacrés à la coopération multilatérale.

L'aide humanitaire, qui est incluse dans ces deux types de coopération, a représenté 12,80 % de l'APD en 2013.

L'ensemble des ONG a géré plus d'un quart de la coopération bilatérale (25,25 %) et 17,71 % de l'ensemble de l'aide publique au développement luxembourgeoise.

La différence entre APD brute et nette s'explique par les remboursements qui ont été réalisés au bénéfice du Fonds pour la Coopération au développement (FCD), voire directement de la Trésorerie de l'État en cours d'exercice (cf. point 5 infra).

Répartition de l'APD brute		% de l'APD	dont aide humanitaire	% de l'APD		
<b>Coopération bilatérale brute</b>	<b>228 296 388,39 €</b>	<b>% de la coop bilatérale</b>	<b>70,14 %</b>	<b>dont aide humanitaire</b>	<b>% Aide humanitaire bilatérale</b>	<b>12,80 %</b>
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 900 156,66 €	38,50 %	27,01 %	-	0,00 %	0,00 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	22 887 368,79 €	10,03 %	7,03 %	19 915 918,16 €	47,79 %	6,12 %
Autres programmes et projets bilatéraux	22 498 783,33 €	9,86 %	6,91 %	-	0,00 %	0,00 %
Coopération mise en œuvre par les ONG	57 642 640,45 €	25,25 %	17,71 %	17 696 301,93 €	42,46 %	5,44 %
dont ONG nationales	47 070 918,50 €	20,62 %	14,46 %	9 303 250,93 €	22,32 %	2,86 %
dont ONG internationales	8 510 000,00 €	3,73 %	2,61 %	7 710 000,00 €	18,50 %	2,37 %
dont ONG basée dans un pays en développement	2 061 721,95 €	0,90 %	0,63 %	683 051,00 €	1,64 %	0,21 %
Copération technique (appui aux programmes)	4 020 594,05 €	1,76 %	1,24 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	33 346 845,11 €	14,61 %	10,25 %	4 063 897,88 €	9,75 %	1,25 %

Répartition de l'APD brute			% de l'APD	dont aide humanitaire		% de l'APD
<b>Coopération multilatérale brute</b>	<b>97 185 122,68 €</b>	<b>% de la coop multilatérale</b>	<b>29,86 %</b>	-	<b>% Aide humanitaire multilatérale</b>	<b>0,00 %</b>
Organismes des Nations unies	39 693 635,74 €	40,84 %	12,20 %	-	0,00 %	0,00 %
Institutions de l'Union européenne	29 021 577,65 €	29,86 %	8,92 %	-	0,00 %	0,00 %
Banque mondiale	20 609 000,00 €	21,21 %	6,33 %	-	0,00 %	0,00 %
Banques régionales de développement	2 628 000,00 €	2,70 %	0,81 %	-	0,00 %	0,00 %
Autres	5 232 909,29 €	5,38 %	1,61 %	-	0,00 %	0,00 %
<b>APD brute</b>	<b>325 481 511,07 €</b>		<b>100 %</b>	<b>41 676 117,97 €</b>		<b>12,80 %</b>
<b>APD nette (hors recettes)</b>	<b>323 037 939,23 €</b>					

#### 4. Ventilation de l'APD par secteurs d'intervention en 2013



Laos - Programme de gouvernance et de réforme administrative

Le tableau suivant renseigne sur la ventilation sectorielle de l'ensemble des dépenses d'APD du Luxembourg en 2013.

En 2013, la Coopération luxembourgeoise a continué de se concentrer sur les secteurs regroupés dans la catégorie des infrastructures et services sociaux, qui représentent 35,37 % de l'ensemble de l'aide (et plus de 80 % de l'aide bilatérale, à savoir 81,50 %). À l'intérieur de cette catégorie, l'éducation et la santé (15,60 %, respectivement 15,34 %, de l'aide bilatérale) demeurent les principaux secteurs de la coopération luxembourgeoise, suivis du soutien à la bonne gouvernance et à la société civile (6,34 %).

La catégorie des infrastructures et services économiques a représenté 6,17 % de l'aide (8,63 % de l'aide bilatérale), la principale sous-catégorie demeurant celle des investissements dans le secteur des banques et services financiers (6,71 % de l'aide bilatérale).

La catégorie des secteurs de production a représenté 4,59 % de l'APD en 2013 (5,75 % de l'aide bilatérale), l'essentiel étant dédié au secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche.

Les appuis à destination plurisectorielle ou transversale ont représenté 5,01 % de l'APD (12,60 % de l'aide bilatérale).

Notons finalement que dans le cadre de l'APD multilatérale, une grande partie des investissements (82,01 %) ne peut pas être affectée à un secteur précis. Ceci s'explique par la nature même de l'aide multilatérale qui consiste en des contributions directes, obligatoires ou volontaires, au budget général des agences multilatérales.

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>100 941 325,12 €</b>	<b>81,50 %</b>	<b>14 166 932,94 €</b>	<b>14,58 %</b>	<b>115 108 258,07 €</b>	<b>35,37 %</b>
<b>Éducation</b>	<b>35 623 708,37 €</b>	<b>15,60 %</b>	<b>2 450 000,00 €</b>	<b>2,52 %</b>	<b>38 073 708,37 €</b>	<b>11,70 %</b>
dont éducation, niveau non spécifié	5 094 270,82 €	2,23 %	-	0,00 %	5 094 270,82 €	1,57 %
dont éducation de base	8 611 254,24 €	3,77 %	2 450 000,00 €	2,52 %	11 061 254,24 €	3,40 %
dont éducation secondaire	21 552 320,40 €	9,44 %	-	0,00 %	21 552 320,40 €	6,62 %
dont éducation post-secondaire	365 862,91 €	0,16 %	-	0,00 %	365 862,91 €	0,11 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
<b>Santé</b>	<b>35 023 516,57 €</b>	<b>15,34 %</b>	<b>6 250 000,00 €</b>	<b>6,43 %</b>	<b>41 273 516,57 €</b>	<b>12,68 %</b>
dont santé, général	17 487 635,20 €	7,66 %	1 400 000,00 €	1,44 %	18 887 635,20 €	5,80 %
dont santé de base	17 535 881,37 €	7,68 %	4 850 000,00 €	4,99 %	22 385 881,37 €	6,88 %
<b>Politique en matière de population / santé et fertilité</b>	<b>2 126 152,38 €</b>	<b>0,93 %</b>	<b>4 525 430,68 €</b>	<b>4,66 %</b>	<b>6 651 583,06 €</b>	<b>2,04 %</b>
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	<b>7 951 710,82 €</b>	<b>3,48 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>7 951 710,82 €</b>	<b>2,44 %</b>
<b>Gouvernement et société civile</b>	<b>14 477 204,47 €</b>	<b>6,34 %</b>	<b>941 502,26 €</b>	<b>0,97 %</b>	<b>15 418 706,73 €</b>	<b>4,74 %</b>
dont gouvernement et société civile - général	12 859 844,05 €	5,63 %	650 000,00 €	0,67 %	13 509 844,05 €	4,15 %
dont conflits, paix et sécurité	1 617 360,42 €	0,71 %	291 502,26 €	0,30 %	1 908 862,68 €	0,59 %
<b>Infrastructure et services sociaux divers</b>	<b>5 739 032,52 €</b>	<b>2,51 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>5 739 032,52 €</b>	<b>1,76 %</b>
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>19 708 426,07 €</b>	<b>8,63 %</b>	<b>360 052,78 €</b>	<b>0,37 %</b>	<b>20 068 478,85 €</b>	<b>6,17 %</b>
Transports et entreposage	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Communications	1 167 494,89 €	0,51 %	-	0,00 %	1 167 494,89 €	0,36 %
Production et distribution d'énergie	2 940 049,22 €	1,29 %	60 052,78 €	0,06 %	3 000 102,00 €	0,92 %
Banques et services financiers	15 321 385,08 €	6,71 %	300 000,00 €	0,31 %	15 621 385,08 €	4,80 %
Entreprises et autres services	279 496,88 €	0,12 %	-	0,00 %	279 496,88 €	0,09 %
<b>Production</b>	<b>13 135 661,04 €</b>	<b>5,75 %</b>	<b>1 800 000,00 €</b>	<b>1,85 %</b>	<b>14 935 661,04 €</b>	<b>4,59 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	12 111 856,93 €	5,31 %	980 000,00 €	1,01 %	13 091 856,93 €	4,02 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	344 637,70 €	0,15 %	820 000,00 €	0,84 %	1 164 637,70 €	0,36 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
Tourisme	679 166,41 €	0,30 %	-	0,00 %	679 166,41 €	0,21 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>15 147 871,22 €</b>	<b>12,60 %</b>	<b>1 153 280,00 €</b>	<b>1,19 %</b>	<b>16 301 151,22 €</b>	<b>5,01 %</b>
Protection de l'environnement	1 523 728,07 €	0,67 %	650 000,00 €	0,67 %	2 173 728,07 €	0,67 %
Autres multisecteurs	13 624 143,15 €	5,97 %	503 280,00 €	0,52 %	14 127 423,15 €	4,34 %
dont aide plurisectorielle	6 137 674,87 €	2,69 %	-	0,00 %	6 137 674,87 €	1,89 %
dont développement et gestion urbaine	320 763,00 €	0,14 %	-	0,00 %	320 763,00 €	0,10 %
dont développement rural	6 271 703,50 €	2,75 %	503 280,00 €	0,52 %	6 774 983,50 €	2,08 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
dont éducation et formation plurisectorielles	894 001,78 €	0,39 %	-	0,00 %	894 001,78 €	0,27 %
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00 %	-	0,00 %	-	0,00 %
<b>Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire</b>	<b>2 889 667,00 €</b>	<b>1,27 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 889 667,00 €</b>	<b>0,89 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>41 676 117,97 €</b>	<b>33,80 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>41 676 117,97 €</b>	<b>12,80 %</b>
Intervention d'urgence	35 485 992,71 €	15,54 %	-	0,00 %	35 485 992,71 €	10,90 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	25 829 473,74 €	11,31 %	-	0,00 %	25 829 473,74 €	7,94 %
dont aide alimentaire d'urgence	5 000 000,00 €	2,19 %	-	0,00 %	5 000 000,00 €	1,54 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	4 656 518,97 €	2,04 %	-	0,00 %	4 656 518,97 €	1,43 %

Ventilation sectorielle de l'APD bilatérale & multilatérale	APD bilatérale	%	APD multilatérale	%	Total par secteur	%
Reconstruction et réhabilitation	3 617 039,54 €	1,58 %	-	0,00 %	3 617 039,54 €	1,11 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 573 085,72 €	1,13 %	-	0,00 %	2 573 085,72 €	0,79 %
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>16 464 946,90 €</b>	<b>7,21 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>16 464 946,90 €</b>	<b>5,06 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>2 387 860,67 €</b>	<b>1,05 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>2 387 860,67 €</b>	<b>0,73 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	<b>258 853,56 €</b>	<b>0,11 %</b>	-	<b>0,00 %</b>	<b>258 853,56 €</b>	<b>0,08 %</b>
<b>Non affecté / Non spécifié</b>	<b>15 685 658,83 €</b>	<b>6,87 %</b>	<b>79 704 856,96 €</b>	<b>82,01 %</b>	<b>95 390 515,79 €</b>	<b>29,31 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>228 296 388,39 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>97 185 122,68 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>325 481 511,07 €</b>	<b>100,00 %</b>

## 5. Le Fonds de la Coopération au développement en 2013

Prévu par la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, le Fonds de la Coopération au développement (FCD) est un instrument qui permet au ministère des Affaires étrangères de mener à bien des programmes et des projets de coopération qui s'étendent sur plusieurs années.

Le budget de l'État a alimenté le FCD de 178 491 591 euros en 2013 ; s'y ajoutent l'avoir disponible au 1<sup>er</sup> janvier, à savoir 1,905 millions, ainsi que les recettes en cours d'exercice (2,192 millions d'euros), essentiellement des remboursements par des ONG de fonds non déboursés dans le cadre de projets cofinancés par le ministère.



Niger - étudiants de l'école de Bogol Hima

En 2013, un montant total de 178,523 millions d'euros a été déboursé à charge du FCD. Près de la moitié (49,24 %, soit 87,90 millions d'euros) a été confiée à l'agence Lux-Development en tant que principal mandataire dans le cadre de la mise en œuvre des projets et des programmes relevant de la coopération bilatérale gouvernementale. Notons par ailleurs que près de 20 % des fonds disponibles ont été attribués à des organisations non gouvernementales de développement dans le cadre du cofinancement de leurs projets et programmes. Les interventions d'agences onusiennes dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise représentent 12,18 % des fonds déboursés.

### Déboursements à charge du FCD en 2013 par rubrique

	Déboursements	%	APD	%
Programmes et projets mis en œuvre par Lux-Development	87 900 156,66 €	49,24 %	87 900 156,66 €	49,34 %
Programmes et projets mis en œuvre par des agences et programmes multilatéraux	21 742 368,79 €	12,18 %	21 382 368,79 €	12,00 %
Autres programmes et projets bilatéraux	25 586 271,66 €	14,33 %	25 586 271,66 €	14,36 %
Coopération avec les ONG (accords-cadres, cofinancements et frais administratifs)	33 481 105,68 €	18,75 %	33 481 105,68 €	18,79 %
Coopération multilatérale	1 653 280,00 €	0,93 %	1 653 280,00 €	0,93 %
Appui aux programmes	3 971 279,25 €	2,22 %	3 971 279,25 €	2,23 %
Aide humanitaire	4 144 735,33 €	2,32 %	4 144 735,33 €	2,33 %
Divers	44 289,73 €	0,02 %	44 289,73 €	0,02 %
<b>Total</b>	<b>178 523 487,10 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>178 163 487,10 €</b>	<b>100,00 %</b>



## 6. Évolution de l'aide publique au développement

L'Assemblée générale des Nations unies adopta le 24 octobre 1970, lors de sa XXV<sup>e</sup> session, la résolution 2626. Celle-ci confirma que « la responsabilité principale d'assurer leur propre développement incombe aux pays en voie de développement eux-mêmes », tout en soulignant que « si considérables que soient leurs propres efforts, ils ne suffiront pas à leur permettre d'atteindre les objectifs du développement voulus aussi rapidement qu'il le faut si les pays développés ne leur viennent pas en aide en mettant à leur disposition davantage de ressources financières et en adoptant à leur égard des politiques économiques et commerciales plus favorables ». Cette « aide officielle au développement » à mettre à disposition par chaque pays économiquement avancé a été fixée à « un montant minimum en valeur nette de 0,7 % de son produit national brut au prix du marché ».

L'aide publique au développement luxembourgeoise connut d'abord une croissance lente mais constante : c'est ainsi que la part du produit national brut (PNB) est passée en volume de 0,10 % en 1981 à 0,32 % en 1991 (1,262 milliards de francs luxembourgeois).

Le gouvernement en conseil se fixa le 31 juillet 1991 comme objectif d'atteindre à l'horizon 1995 le taux de 0,35 % du PNB. Ce taux fut atteint en 1996 avec des déboursements s'élevant à 2,554 milliards de francs luxembourgeois (0,43 % du PNB).

Entretemps, à l'occasion du Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio de Janeiro en juin 1992, le Premier ministre Jacques Santer avait solennellement annoncé la volonté du Luxembourg d'aller plus loin et « d'arriver à 0,7 % du PNB d'ici l'an 2000 ».

Cet objectif fut confirmé lors de la formation d'un nouveau gouvernement en 1994. Au vu de la croissance continue de l'aide publique au développement - passant de 0,34 % du PNB en 1994 à 0,62 % en 1998 -, il fut décidé lors de la formation de gouvernement en 1999 de se fixer comme objectif le taux de 0,7 % en 2000, puis d'augmenter cette aide « en vue de se rapprocher du 1 % en fin de législature ».

Le premier objectif fut atteint comme prévu en 2000 : avec un volume de plus de 5,382 milliards de francs luxembourgeois (133,433 millions d'euros), le Luxembourg a atteint pour la première fois le seuil de 0,7 % du revenu national brut (RNB), devenant ainsi un des cinq premiers pays donateurs du monde en termes de pourcentage. Les années suivantes virent la confirmation de cet engagement, l'APD passant de 0,77 % en 2001 à 0,97 % en 2008.

C'est en 2009 que l'aide publique luxembourgeoise dépassa pour la première fois le seuil de 1 % du RNB avec des déboursements de 297,817 millions d'euros (1,11 % du RNB).



Sénégal - Vêtements créés dans un centre de formation professionnelle à Louga

### Évolution depuis 1985 de l'aide publique au développement par rapport au revenu national brut

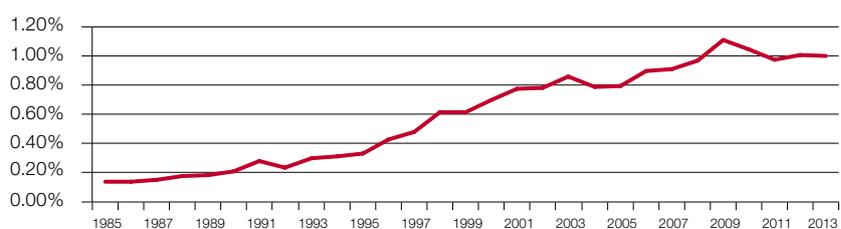
Année	APD nette	RNB	APD du RNB
1985	9 082 818,75 €	6 536 208 567,70 €	0,14 %
1986	9 672 805,34 €	7 005 669 324,91 €	0,14 %
1987	11 110 587,78 €	7 370 147 174,39 €	0,15 %
1988	14 201 572,14 €	8 058 002 126,93 €	0,18 %
1989	16 566 228,47 €	9 109 318 565,49 €	0,18 %
1990	20 751 910,64 €	10 001 065 942,16 €	0,21 %



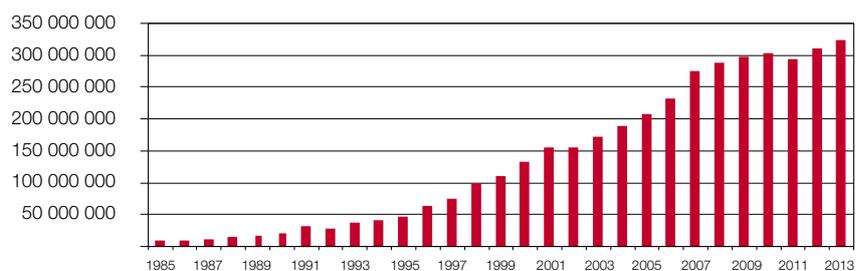
Niger - Ecole de maraîchage à Tessa, région de Dosso

Année	APD nette	RNB	APD du RNB
1991	31 284 162,83 €	11 146 433 184,02 €	0,28 %
1992	27 739 285,42 €	11 701 516 364,69 €	0,24 %
1993	38 200 392,17 €	12 671 598 095,19 €	0,30 %
1994	41 596 533,46 €	13 252 189 519,56 €	0,31 %
1995	46 113 000,00 €	13 992 800 000,00 €	0,33 %
1996	63 077 000,00 €	14 705 000 000,00 €	0,43 %
1997	75 596 000,00 €	15 803 700 000,00 €	0,48 %
1998	98 829 000,00 €	16 020 300 000,00 €	0,62 %
1999	110 118 000,00 €	17 868 200 000,00 €	0,62 %
2000	133 433 659,00 €	19 170 400 000,00 €	0,70 %
2001	155 128 137,00 €	20 050 300 000,00 €	0,77 %
2002	155 735 183,00 €	19 897 800 000,00 €	0,78 %
2003	171 677 042,00 €	20 027 700 000,00 €	0,86 %
2004	188 981 534,00 €	23 988 000 000,00 €	0,79 %
2005	207 387 692,00 €	26 007 300 000,00 €	0,80 %
2006	231 510 318,00 €	25 800 400 000,00 €	0,90 %
2007	275 135 892,00 €	30 158 600 000,00 €	0,91 %
2008	287 679 785,00 €	29 729 000 000,00 €	0,97 %
2009	297 817 177,00 €	25 126 100 000,00 €	1,11 %
2010	304 031 901,10 €	28 633 700 000,00 €	1,05 %
2011	294 322 548,33 €	30 250 700 000,00 €	0,97 %
2012	310 447 807,61 €	30 927 066 000,00 €	1,00 %
2013	323 037 939,23 €	32 284 000 000,00 €	1,00 %

### Évolution de la relation APD/RNB entre 1985 et 2013



### Évolution de l'APD entre 1985 et 2013 en volume



## Les TIC au service de l'humanitaire et du développement

Au cours des dernières années, le projet emergency.lu a renforcé la conviction du ministère que la connectivité à haut débit par Internet et les installations techniques y relatives contribuent au désenclavement de pays ou de régions défavorisés, au même titre que les réseaux routiers et ferroviaires ou les installations d'aéroports ou de ports maritimes. Cette connectivité peut être un accélérateur de développement et mérite d'être considérée comme un instrument supplémentaire dans la boîte à outils pour lutter contre la pauvreté. Elle peut également jouer un rôle crucial dans la réponse aux catastrophes et la mise en œuvre de projets humanitaires.

Ensemble avec les partenaires du secteur privé, mais aussi avec les autorités des pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise et les Nations unies, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a identifié plusieurs secteurs d'intervention prometteurs dans le domaine des TIC (technologies de l'information et de la communication) : la télécommunication dans l'urgence, la télémédecine, l'éducation à distance, l'appui à la décentralisation administrative et aux institutions de microfinance.

### Projet humanitaire de télécommunication dans l'urgence et projet annexe de télémédecine

#### emergency.lu

La solution mobile de télécommunication par satellite emergency.lu est une solution mobile de télécommunication par satellite, déployable par voie aérienne en cas de catastrophe humanitaire, dans les deux heures suivant l'alerte donnée. Elle a été conçue et développée, sous forme de partenariat public-privé, sur base des compétences de trois sociétés luxembourgeoises (Hitec Luxembourg, SES TechCom et Luxembourg Air Ambulance). Son financement sur les budgets de la Coopération au développement permet au Grand-Duché de l'offrir comme un bien public mondial à la communauté humanitaire internationale.

L'objectif premier du projet emergency.lu consiste à fournir de la connectivité à haut débit en situation de crise, soit après une catastrophe naturelle, soit dans les contextes chroniques où les organisations humanitaires travaillent dans des zones reculées, sans moyens de communication. La solution permet d'améliorer les conditions de travail et la coordination des acteurs humanitaires et, ainsi, de sauver des vies humaines.

Le Programme alimentaire mondial (PAM), dans son rôle de chef de file de l'*Emergency Telecommunications Cluster* au sein du système de coordination humanitaire, a été étroitement lié au développement du projet et est à l'origine de la plupart des déploiements d'emergency.lu. Fin 2013, trois terminaux étaient en opération au Soudan du Sud, un terminal offre encore de la connectivité à Guiuan aux Philippines (les trois autres ont été rapatriés suite à la reprise des services locaux), deux terminaux sont en cours de rapatriement du Mali après deux ans d'opération à Mopti ; un terminal est utilisé par le PAM dans les régions montagneuses du Népal et un par l'UNHCR au Venezuela pour soutenir une opération en faveur de réfugiés colombiens. Il y a en permanence un terminal prêt à être déployé dans les hangars de Luxembourg Air Ambulance à Findel, et plusieurs terminaux sont pré-positionnés au *Humanitarian Response Depot* à Dubaï.

Le montant budgétisé au titre de la première phase du projet emergency.lu (2011-2014) s'est élevé à 18 545 516 euros TTC fin 2013. Ce montant englobe deux projets annexes qui illustrent les besoins en matière de TIC dans le secteur humanitaire :

- la mise à disposition de deux ingénieurs au Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) pour le développement d'un langage humanitaire standardisé (*Humanitarian Exchange Language - HXL*) pour faciliter l'analyse des besoins et l'échange des données entre acteurs ;
- la donation en nature de deux applications mobiles (*Relief Items Catalogue* et *Camp Assessment Tool*) au Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ;

Il est prévu de prolonger le projet emergency.lu pour la période 2015-2020.

## SATMED



Le projet SATMED est directement lié au projet emergency.lu et basé en grande partie sur le même équipement, la même technologie et la même connectivité. SES TechCom et eMC (*e-Medical Communication*) - une société basée à Berlin spécialisée dans la réalisation de projets de télésanté - sont en train de développer la plateforme SATMED. Ce projet vise à améliorer la santé publique dans des pays en développement et des pays émergents, avant tout dans des zones isolées sans connectivité locale, à travers trois volets :

- SATMED apportera des outils de communication modernes, adaptés à l'enseignement et à la formation médicale pour faciliter la communication entre médecins de pays en développement ou de pays émergents avec des collègues dans les pays développés et, de ce fait, la diffusion des connaissances médicales.
- SATMED fournira des services d'infrastructures informatiques partout dans le monde, y inclus dans les zones les plus reculées. L'informatique en nuage (*cloud computing*) permettra d'échanger des données médicales de patients entre professionnels.
- SATMED sera une plateforme à multiples niveaux capable d'intégrer différents outils de télésanté. Une des priorités du projet sera de créer une architecture permettant aux différents outils existants dans le secteur de communiquer entre eux.

Les partenaires opérationnels de la phase de développement et de la phase pilote sont des ONG humanitaires luxembourgeoises (Friendship International, Médecins sans Frontières) et allemandes (Archemed, Ärzte für die Dritte Welt).

Le budget du projet SATMED s'élève à 4 528 248,05 euros pour la période 2013 à 2016.

## Programmes bilatéraux TIC mis en œuvre par Lux-Development

Le Burkina Faso ne dispose pas de moyens de connectivité et d'accès à Internet qui soient fiables, suffisamment performants, largement disponibles géographiquement et à un coût raisonnable. Ceci a pour conséquence que l'État burkinabé, à travers ses activités administratives fondamentales, mais aussi au sein des différents secteurs d'intervention de l'État (santé, éducation, formation professionnelle) est freiné dans sa volonté de moderniser et d'accroître l'efficacité de son action.

Ainsi, la Coopération luxembourgeoise soutient le Burkina Faso dans le développement de solutions technologiques, notamment par le renforcement de la connectivité Internet par voie satellitaire dans le cadre de cinq appuis différents :

- soutien au Programme national d'appui au renforcement des infrastructures de communication (PARICOM) et à l'Agence nationale de Promotion des Technologies de l'Information et de la Communication (ANPTIC) ;
- appui sectoriel dans le sous-secteur de la transfusion sanguine ;
- appui sectoriel dans le secteur de la formation professionnelle (FP) ;
- appui au ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Du côté burkinabé, le principal partenaire du ministère est le ministère de l'Économie numérique. L'ensemble de l'intervention luxembourgeoise s'élèvera à 15 millions d'euros.

### **Programme de télémédecine et d'e-santé améliorées par satellite pour l'Afrique subsaharienne (eHSA)**

L'objectif du programme eHSA est de rendre possible la réalisation d'une infrastructure d'e-santé et de télémédecine améliorée par satellite au bénéfice de l'Afrique subsaharienne. Cette infrastructure vise à fournir divers services éducatifs, cliniques, épidémiologiques et administratifs aux citoyens et au personnel de santé. Cet objectif s'inscrit dans les priorités stratégiques du développement socioéconomique de l'Afrique subsaharienne.

Le programme s'articule en quatre études horizontales, analysant les potentiels de la télémédecine en Afrique, portant sur les aspects de :

- gouvernance ;
- réglementation ;
- interopérabilité ;
- durabilité.

Ce projet est mis en œuvre sur une période de quatre ans (2011-2014), en partenariat avec l'Agence spatiale européenne. La contribution luxembourgeoise s'élèvera à 170 000 euros, alors que la contribution du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures se chiffrera à 4 millions d'euros.

### **AXIS - African Internet eXchange System**

L'objectif du projet AXIS est de faciliter la mise en place d'un réseau de points d'échange Internet (*Internet Exchange Points* - IXP) nationaux et régionaux et d'opérateurs Internet régionaux et continentaux en Afrique subsaharienne. Ainsi, le projet appuie le développement institutionnel des associations de fournisseurs de services Internet et des acteurs de la communauté Internet afin de maintenir le trafic Internet localement et de faciliter :

- la mise en place de points d'échange Internet nationaux dans 33 pays d'Afrique subsaharienne ;
- la mise en place de points d'échange Internet régionaux ;
- la mise en place d'opérateurs Internet régionaux et continentaux ;
- l'établissement d'un système de visualisation du flux Internet ;
- le développement d'un cursus certifié sur les technologies d'échange Internet.

Ce projet est mis en œuvre en partenariat avec l'Union africaine au cours des années 2011 à 2015. La contribution luxembourgeoise représente 300 000 euros et celle du Fonds fiduciaire UE-Afrique pour les infrastructures 5,1 millions d'euros.

## L'après-2015 : état du dossier

2013 a été une année charnière dans le débat sur la reformulation des Objectifs du Millénaire du développement (OMD) dans la perspective de l'après-2015. Sous l'égide du Secrétaire général des Nations unies, une discussion large et structurée a été lancée avec tous les secteurs concernés de la société civile et des institutions.

Le Groupe de personnalités de haut niveau instauré par le SG de l'ONU a publié fin mai 2013 un rapport de synthèse sur l'état d'avancement des OMD et a formulé des propositions pour leur alignement sur les Objectifs du Développement durable (ODD) en conformité avec les conclusions du Sommet de Rio de juin 2012, et avec un thème général inclusif : « Leave no one behind ». Ces formulations ont à leur tour été à la base du rapport présenté par le Secrétaire général Ban Ki-moon lors de la manifestation spéciale consacrée au bilan de l'action entreprise pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement le 25 septembre 2013 à New York, qui a notamment souligné que « l'éradication de la pauvreté est l'impératif central » et que la communauté internationale reste déterminée « à franchir d'urgence l'humanité de la faim et de la pauvreté ». A cette fin, une stratégie cohérente doit être poursuivie prenant en compte les trois piliers du développement durable, la phase finale des travaux intergouvernementaux en cours devant aboutir à un Sommet des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015.



Marc Spautz avec le ministre des Affaires étrangères du Salvador, Hugo Martinez, en marge de la manifestation spéciale de haut niveau sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Au nom du Luxembourg, le ministre Spautz a participé à cette manifestation spéciale, dont il a soutenu les orientations, en soulignant la nécessité de lutter contre toute forme de discrimination et en saluant la tenue de la première rencontre à haut niveau sur les objectifs de développement et les personnes avec un handicap. Il a rappelé que malgré le changement de cadre, les promesses et engagements pris par le passé restaient pleinement valables, y compris en matière d'aide publique au développement.

L'ambition du système des Nations unies est d'arriver à l'horizon 2015 avec des instruments inclusifs et universels, en ligne avec la tradition humaniste de l'organisation. Pour ce faire, le Secrétaire général et le système de l'ONU continueront d'aider les États membres alors que les délibérations intergouvernementales se poursuivent. Les résultats de consultations et d'autres processus à mener en 2014 alimenteront le rapport de synthèse du SG attendu fin 2014, sur la base d'un calendrier comportant notamment les étapes suivantes, prévues pour 2014 : une réunion au niveau ministériel du Forum politique dans le cadre du segment de haut niveau du Conseil économique et social, et un rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable.

Dans le contexte du débat sur l'après-2015, le Cercle de Coopération des ONG et Caritas ont organisé une conférence le 16 mai 2013 à l'occasion de laquelle le document de recommandations intitulé « Le monde que nous voulons après 2015 » a été remis au ministre Spautz.

## II. La coopération avec les principaux pays partenaires

Afrique . Amérique Centrale . Asie . Proche-Orient





## La coopération avec les principaux pays partenaires

### Mise en œuvre de l'agenda de l'efficacité de la coopération au développement

Les Programmes indicatifs de Coopération (PIC) de la Coopération luxembourgeoise fonctionnent selon les principes du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, tels que définis à Busan en 2011. Le Luxembourg entend ainsi promouvoir l'application plus systématique des principes d'appropriation et d'alignement, dans une logique de partenariat inclusif et de redevabilité mutuelle.

Dans cette partie du rapport, la coopération avec les principaux pays partenaires sera donc déclinée suivant les cinq grands principes retenus à Busan, c'est-à-dire :

1. L'utilisation des systèmes nationaux
2. La fiscalité et la mobilisation des ressources internes
3. La coopération triangulaire et la coopération Sud/Sud
4. La coopération avec le secteur privé dans les pays partenaires
5. La coopération avec la société civile dans les pays partenaires

Cette modernisation de la Coopération luxembourgeoise va de pair avec une continuité certaine. Comme par le passé, l'aide luxembourgeoise est uniquement basée sur des dons et la plupart des pays partenaires du Luxembourg se situent en Afrique de l'Ouest et font partie des pays les moins avancés (PMA).



Mali - Mise en place de canalisations

Les PIC avec le Burkina Faso et avec le Niger ont connu une extension de 2013 à 2015. L'extension au Burkina se concentre sur le Programme de développement du secteur de l'éducation de base (PDSEB), à travers un mécanisme de financement conjoint, ainsi que sur un programme d'appui aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC). Au Niger, le programme luxembourgeois est aligné sur l'initiative des 3N (les Nigériens nourrissent les Nigériens) et le programme d'éducation de base est élargi à tous les départements de la région de Dosso.

L'année 2013 a aussi vu la reprise des relations de coopération formelle avec le Mali, notamment sur base des engagements pris dans la feuille de route pour la transition adoptée par l'Assemblée nationale malienne. L'organisation d'élections générales transparentes et crédibles était en effet une condition de la Coopération luxembourgeoise pour conclure une stratégie intermédiaire en avril 2013, en vue d'une reprise complète de la coopération au développement avec le Mali à partir de 2015. Cette stratégie prévoit la prolongation des programmes du PIC II jusqu'en 2014 et un appui au renforcement de l'État de droit et à la consolidation de la paix. Une attention particulière est portée sur les programmes au nord du pays.

### Utilisation des systèmes nationaux

L'utilisation de plus en plus systématique des systèmes nationaux compte certainement parmi les plus grands changements et les plus grands défis de l'évolution de la coopération du Luxembourg avec ses pays partenaires. Les modalités d'alignement aux systèmes nationaux varient selon le degré de maturité et de transparence des systèmes financiers des pays partenaires. Ainsi, le Cabo Verde reste le seul pays en 2013 avec lequel le Luxembourg pratique une aide budgétaire sectorielle, dans le secteur de la formation professionnelle. Les



Sénégal - Centre de formation professionnelle à Louga

appréciations du groupe d'appui budgétaire étaient globalement positives en 2013, mais le financement du secteur de la formation professionnelle reste fragile. Le Luxembourg a donc décidé d'augmenter son aide budgétaire sectorielle de 2,5 à 5,5 millions d'euros pour la durée totale du PIC 2011-2015. Une convention pour une assistance technique qui sera fournie par Lux-Development a en outre été signée en 2013 afin d'accompagner cette aide budgétaire sectorielle.

Au Sénégal, la formulation des différentes composantes du PIC III a été achevée et il est prévu que quelque 40 % du budget du PIC soient déboursés à travers la modalité d'exécution nationale et donc inscrits au budget consolidé d'investissement de l'État sénégalais.

Dans d'autres pays, l'aide luxembourgeoise transite par des fonds communs, mis en place avec d'autres bailleurs de fonds dans un souci d'harmonisation et de coordination de l'aide. C'est le cas notamment au Salvador avec le FOCAP (Fonds commun des partenaires pour le développement en appui au Programme « Communautés solidaires »), au Nicaragua avec le FONDOSALUD dans le secteur de la santé, ou encore au Burkina Faso avec le CAST (Compte d'Affectation Spécial du Trésor) en appui au Programme national de développement du secteur de l'éducation de base.

## Fiscalité et mobilisation des ressources internes

L'aide publique au développement est certes nécessaire, mais pas suffisante pour garantir le développement d'un pays pauvre. Dans un souci de durabilité, l'APD doit également servir à renforcer la fiscalité et la mobilisation de ressources internes des pays en développement. C'est ainsi que la Coopération luxembourgeoise appuie certains de ses ministères sectoriels partenaires au Burkina Faso, au Niger et au Sénégal dans l'élaboration de Cadres de dépenses à moyen terme, afin de disposer d'instruments de programmation et de gestion budgétaire pluriannuels. Au Niger, un projet spécifique est voué à l'appui à la chaîne des dépenses publiques de la région de Dosso.

D'autres programmes mettent en place des fonds participatifs conjoints. Au Cabo Verde par exemple, une nouvelle convention d'appui à la sécurité alimentaire a été signée en octobre 2013, créant un Compte spécial auprès de la Banque centrale capverdienne. Après une contribution initiale du Luxembourg à hauteur d'un million d'euros, ce compte sera réalimenté conjointement par les gouvernements du Cabo Verde et du Luxembourg, créant ainsi un mécanisme de réduction de l'insécurité alimentaire structurelle au Cabo Verde. Au Laos, un fonds conjoint a été mis en place et sera alimenté par le ministère de la Santé laotien et le Luxembourg. Le fonds vise à encourager des contributions du partenaire laotien pour soutenir des activités ponctuelles et additionnelles à celles définies dans le programme bilatéral, ceci durant mais aussi au-delà du projet luxembourgeois.

L'appui à la fiscalité et à la mobilisation des ressources internes peut aussi se faire à travers la société civile. Au Salvador, la Coopération luxembourgeoise soutient l'institut salvadorien de recherche et de développement (FUNDE) qui participe à l'établissement d'un débat national autour de la réforme fiscale salvadorienne et tente de mettre celle-ci au cœur de l'agenda politique national. Cela relève à la fois de la justice fiscale, de la transparence de la gestion des finances publiques et de la démocratie participative.

## Coopération triangulaire et coopération Sud/Sud

Les programmes de coopération peuvent être utilement complétés et renforcés par l'expertise provenant de pays émergents ou d'institutions d'autres pays de la région de nos pays partenaires. Ainsi, le Service national de formation industrielle brésilien (SENAI) dispose de compétences particulières dans le domaine du financement du secteur de la formation professionnelle, notamment en le rapprochant du secteur privé. Au Nicaragua et au Cabo Verde, les institutions partenaires de la coopération luxembourgeoise dans ce secteur bénéficient de l'expertise du SENAI en la matière.

De même, l'Institut national d'éducation professionnelle et technique du Mexique renforce la qualité de l'éducation technique dans le secteur du tourisme au Nicaragua à travers la formation de formateurs et la révision des matériaux éducatifs existants. Dans le secteur de la santé nicaraguayen une collaboration existe avec l'école latino-américaine de médecine, basée à La Havane.

Au Laos, le Luxembourg favorise la coopération avec la Thaïlande, notamment au niveau de la coopération interuniversitaire avec la Faculté de droit à Vientiane ou encore au niveau du renforcement des capacités dans les centres de santé ruraux, notamment par du personnel de formation thaïlandais.

Finalement, la Coopération luxembourgeoise a appuyé le Cabo Verde en 2013 dans la formulation d'un projet de coopération triangulaire entre le Cabo Verde et la République de São Tomé et Príncipe dans le domaine de la formation professionnelle. Les compétences acquises par le Cabo Verde au cours des dernières années pourront ainsi être répliquées à São Tomé et Príncipe.

## Coopération avec le secteur privé dans les pays partenaires

Le rôle que peut jouer le secteur privé en matière d'éradication de la pauvreté est primordial, en tant que source de fonds mais aussi en tant qu'acteur du développement. La création d'emplois décents, l'inclusion, notamment des femmes et des jeunes, et la création de plus-value locale générant des revenus fiscaux, sont des éléments clés d'une croissance durable d'un pays en développement. Dans les secteurs de concentration luxembourgeoise de la formation professionnelle et de la finance inclusive, l'implication du secteur privé local s'apprête particulièrement bien.



Cabo Verde - Deux visites médicales aux écoles dans le cadre du projet Santé scolaire

Ainsi, le Luxembourg appuie directement l'association des institutions de microfinance au Nicaragua et au Salvador. Dans le cadre du PIC avec le Nicaragua, le Luxembourg promeut par ailleurs la collaboration entre la Chambre nationale de tourisme (CANATUR), la Chambre nicaraguayenne de la micro, petite et moyenne industrie touristique (CANTUR), l'Institut national du tourisme (INTUR) et une fondation privée. Des conventions tripartites permettent le développement d'une offre de qualité par les PME locales et la promotion de destinations touristiques régionales comme la Route du Café.

Dans le cadre de la politique intégrée en éducation, formation et emploi du Cabo Verde, le Luxembourg finance une assistance technique pour augmenter de 40 % le nombre de partenariats publics-privés (PPP) dans ce secteur.

En Afrique de l'Ouest, la Coopération luxembourgeoise appuie l'entrepreneuriat rural. Au Burkina Faso, le programme national de plateformes multifonctionnelles soutient notamment les activités de transformation agroalimentaires des groupements féminins ruraux grâce à l'accès à des services énergétiques. Au Niger, le programme luxembourgeois appuie les producteurs agricoles de la région de Dosso pour le développement de filières agricoles économiquement porteuses.

## Coopération avec le secteur privé luxembourgeois



Laos - Institut pour Tourisme et Hospitalité:  
Lanith Luang Prabang

Le Luxembourg poursuit clairement une politique d'aide non liée, ce qui n'exclut cependant nullement l'implication d'entreprises luxembourgeoises dans des projets de coopération, lorsque celles-ci ont une valeur ajoutée spécifique à apporter ou lorsqu'elles sont tout simplement plus compétitives dans les appels d'offres. Ceci est notamment le cas dans les domaines des nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), des technologies modernes en matière environnementale, mais aussi du secteur financier.

Au Vietnam, pays à revenu intermédiaire duquel la coopération classique se retire graduellement, le Luxembourg est engagé dans l'appui au secteur financier, notamment à travers l'Agence de transfert de technologie financière (ATTF). Des programmes avec l'ATTF sont d'ailleurs mis en œuvre dans la plupart de nos pays partenaires, afin de maintenir des liens durables avec la place financière du Luxembourg, même après les programmes actuels de coopération. La stratégie de croissance verte du Vietnam, que le Luxembourg appuie, devrait également représenter des opportunités pour des entreprises innovatrices en matière environnementale et d'énergies renouvelables.

Au Burkina Faso, le Luxembourg appuie le gouvernement dans un projet important de création d'une agence nationale de promotion des TIC et d'un centre informatique de l'État, reliant les différentes provinces à la capitale par réseau satellitaire. Ce projet se fait en collaboration avec la société SES.

Finalement, la Coopération luxembourgeoise encourage les entreprises luxembourgeoises à s'engager en matière de Responsabilité sociale des entreprises (RSE), notamment en collaboration avec les ONG. Des exemples très probants existent notamment au niveau de nos pays partenaires. En Amérique centrale, le Luxembourg soutient l'institution faîtière régionale des associations nationales de la Responsabilité sociale des entreprises (INTEGRARSE) pour l'intégration et le renforcement de la responsabilité sociale entrepreneuriale dans cette région.

## Coopération avec la société civile dans les pays partenaires

En 2013, le Luxembourg a consacré 17,71 % de son APD à des ONG nationales et internationales. Cela démontre bien l'importance accordée aux organisations de la société civile qui jouent un rôle déterminant et complémentaire aux actions soutenues par les gouvernements, notamment par la promotion d'approches participatives et fondées sur les droits. Au niveau des pays partenaires et au niveau régional, la Coopération luxembourgeoise appuie directement bon nombre d'ONG locales.

Tel est le cas au Nicaragua, où le Luxembourg appuie la société civile locale à travers la participation à deux fonds communs multi-bailleurs : le Fonds pour l'équité du genre et les droits reproductifs et le Fonds d'appui à la société civile et à la gouvernance démocratique. Au Salvador, l'approche est légèrement différente. Un Fonds d'appel à propositions des organisations de la société civile a été mis en place. Ce Fonds est géré par le vice-ministère de la Coopération au Développement et finance des projets dans les domaines du développement durable, des droits de l'homme, de l'équité du genre et de la bonne gouvernance.

Dans le secteur de l'environnement, le Luxembourg appuie des organisations communautaires au Vietnam afin de les outiller pour le pilotage d'initiatives innovantes en matière de mitigation des effets du changement climatique. Au Burkina Faso, un Fonds d'intervention pour l'environnement a été mis en place pour appuyer des associations et ONG locales dans la mise en œuvre d'actions de gestion durable des ressources forestières ou d'adaptation au changement climatique.

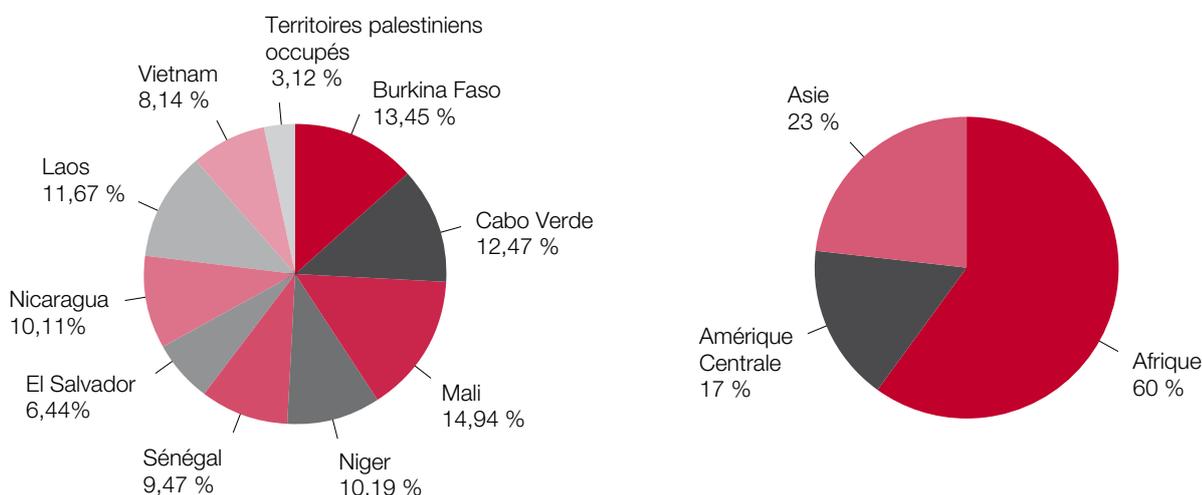
Au nord du Mali, la Coopération luxembourgeoise soutient des ONG locales afin d'appuyer le retour des populations dans les 11 communes de la région de Kidal. Au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest, il y a lieu de relever la continuation de l'appui direct au réseau ENDA Tiers monde ainsi qu'au projet régional de prévention du VIH/SIDA d'ENDA Santé.

### Déboursements dans les pays partenaires en 2013

Pays partenaire	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU / spécialisées	ONG
<b>Afrique</b>	<b>51 603 019,47 €</b>	<b>5 213 599,57 €</b>	<b>6 855 134,05 €</b>
Burkina Faso	10 734 247,14 €	450 000,00 €	3 457 565,51 €
Cabo Verde	11 998 282,50 €	1 549 876,57 €	390 218,34 €
Mali	12 011 778,12 €	1 000 000,00 €	1 644 595,85 €
Niger	9 448 250,75 €	500 000,00 €	396 528,57 €
Sénégal	7 410 460,96 €	1 713 723,00 €	966 225,78 €
<b>Amérique centrale</b>	<b>14 242 526,42 €</b>	<b>3 522 408,53 €</b>	<b>619 635,74 €</b>
El Salvador	5 567 115,18 €	1 400 000,00 €	364 939,62 €
Nicaragua	8 675 411,24 €	2 122 408,53 €	254 696,12 €
<b>Asie</b>	<b>16 667 139,75 €</b>	<b>5 390 260,91 €</b>	<b>1 546 262,24 €</b>
Laos	8 879 569,55 €	2 738 836,78 €	911 488,99 €
Vietnam	6 729 603,24 €	1 651 424,13 €	399 585,14 €
Territoires palestiniens occupés	1 057 966,96 €	1 000 000,00 €	235 188,11 €
<b>Total</b>	<b>82 512 685,64 €</b>	<b>14 126 269,01 €</b>	<b>9 021 032,03 €</b>

Autres pays	Lux-Development et autres partenaires	Agences ONU / spécialisées	ONG
<b>Total</b>	<b>4 065 166,58 €</b>	<b>1 360 914,22 €</b>	<b>270 326,60 €</b>
Afghanistan	750 000,00 €	1 173 296,96 €	-
Mongolie	2 144 377,32 €	187 617,26 €	-
Rwanda	1 170 789,26 €	-	270 326,60 €
Kosovo	6 668 358,51 €	-	-
Monténégro	2 092 231,68 €	-	-
Serbie	1 913 888,19 €	-	-

### Coopération par pays partenaires privilégiés



Enfin, le soutien à la société civile locale dans les pays partenaires est également renforcé à travers les fonds de microprojets dont disposent les Ambassades luxembourgeoises sur place.

Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2013
<b>4 019 730,59 €</b>	<b>657 030,50 €</b>	<b>767 464,13 €</b>	<b>257 309,10 €</b>	<b>69 373 287,41 €</b>
367 259,12 €	107 317,40 €	247 565,60 €	50 653,98 €	15 414 608,75 €
-	11 772,53 €	277 488,45 €	71 307,54 €	14 298 945,93 €
2 342 243,47 €	20 767,61 €	-	107 739,41 €	17 127 124,46 €
1 310 228,00 €	-	-	19 875,10 €	11 674 882,42 €
-	517 172,96 €	242 410,08 €	7 733,07 €	10 857 725,85 €
<b>139 017,26 €</b>	<b>109 238,09 €</b>	<b>190 811,39 €</b>	<b>143 969,12 €</b>	<b>18 967 606,55 €</b>
42 500,00 €	-	-	4 577,11 €	7 379 131,91 €
96 517,26 €	109 238,09 €	190 811,39 €	139 392,01 €	11 588 474,64 €
<b>1 718 298,46 €</b>	<b>630 225,17 €</b>	<b>254 168,00 €</b>	<b>78 952,52 €</b>	<b>26 285 307,05 €</b>
448 298,46 €	386 398,43 €	-	12 445,78 €	13 377 037,99 €
100 000,00 €	127 389,25 €	254 168,00 €	64 184,44 €	9 326 354,20 €
1 170 000,00 €	116 437,49 €	-	2 322,30 €	3 581 914,86 €
<b>5 877 046,31 €</b>	<b>1 396 493,76 €</b>	<b>1 212 443,52 €</b>	<b>480 230,74 €</b>	<b>114 626 201,01 €</b>
Action humanitaire & Aide alimentaire	Appui aux programmes	Bureau de la coopération	Divers	Total 2013
<b>1 435 000,00 €</b>	<b>129 202,69 €</b>	-	<b>21 462,51 €</b>	<b>7 282 072,60 €</b>
1 185 000,00 €	-	-	-	3 108 296,96 €
-	126 216,04 €	-	16 522,39 €	2 474 733,01 €
250 000,00 €	2 986,65 €	-	4 940,12 €	1 699 042,63 €
€	-	127.154,60 €	8 703,36 €	6 804 216,47 €
€	-	-	4 173,54 €	2 096 405,22 €
€	-	-	46 321,20 €	1 960 209,39 €



# Afrique

## Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . Sénégal

Au Burkina Faso, la Coopération luxembourgeoise concentre ses appuis principalement sur les secteurs de la gestion des ressources naturelles et la formation technique et professionnelle. L'année 2013 a été caractérisée par la concrétisation des approches programmes dans ces secteurs ainsi que l'identification et le démarrage de nouveaux appuis dans le cadre de la prolongation du PIC II jusqu'en 2015.

Grâce à cette prolongation du PIC II doté d'une enveloppe budgétaire supplémentaire, les interventions de la Coopération luxembourgeoise au Burkina se sont étendues aux secteurs de l'éducation de base et des technologies de l'information et de la communication.

Parallèlement, le Luxembourg a joué un rôle actif au niveau des instances de concertation et de coordination interbailleurs dans le cadre de la programmation conjointe ainsi qu'avec certains ministères sectoriels en sa qualité de chef de file des partenaires techniques et financiers dans le secteur d'enseignement technique et de formation professionnelle.



**Population** 17,5 millions

**Superficie** 274 220 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1300

**Classement selon IDH** 183/187

### PIC 2003-2007

21 600 000 €

Éducation et formation technique et professionnelle

Santé

Artisanat

### PIC 2008-2015

90 900 000 €

Gestion durable des ressources naturelles

Enseignement technique et formation professionnelle

Alphabétisation / éducation (secteur hors concentration)

Transfusion sanguine (secteur hors concentration)

TIC



Camp de réfugiés à Sagnioniogo



Habitations au camp de réfugiés

### Burkina Faso

2013

Lux-Development et autres partenaires	10 734 247 €
Agences ONU / spécialisées	450 000 €
ONG	3 457 566 €
Action humanitaire et aide alimentaire	367 259 €
Appui aux programmes	107 317 €
Bureau de la coopération	247 566 €
Divers	50 654 €
<b>Total</b>	<b>15 414 609 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . **Cabo Verde** . Mali . Niger . Sénégal

Arrivés à la mi-chemin de la mise en œuvre du Programme indicatif de Coopération 2011-2015, les gouvernements cap-verdien et luxembourgeois ont commandité en 2013 la revue à mi-parcours de ce troisième PIC. Après une mission terrain en septembre, la restitution de l'évaluation a eu lieu fin octobre 2013 à Praia. Présentant des résultats globalement positifs, les évaluateurs n'ont pas manqué de donner des recommandations à prendre en compte aussi lors de l'identification du prochain PIC qui commencera en 2016. Étant donnée l'organisation d'élections anticipées à Luxembourg, la Commission de partenariat annuelle entre les deux gouvernements, prévue initialement pour octobre 2013, a été reportée au début de l'année 2014.



**Population** 505 330

**Superficie** 4 033 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 060

**Classement selon IDH** 132/187

PIC 2002-2005	PIC 2006-2010	PIC 2011-2015
33 500 000 €	45 000 000 €	60 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle	Éducation, formation professionnelle et insertion socioprofessionnelle
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Eau et assainissement couplés aux énergies renouvelables et ayant recours à des techniques alternatives
Santé	Santé	Appui à la santé et aux cantines scolaires
Aide alimentaire	Aide alimentaire	Aide alimentaire



Caravane de théâtre pour sensibiliser les élèves sur les thèmes de santé, d'hygiène et de modes de vie sains



Appui au Programme national de santé scolaire

Cabo Verde	2013
Lux-Development et autres partenaires	11 998 283 €
Agences ONU / spécialisées	1 549 877 €
ONG	390 218 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	11 773 €
Bureau de la coopération	277 488 €
Divers	71 308 €
<b>Total</b>	<b>14 298 946 €</b>

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . **Mali** . Niger . Sénégal

La bonne tenue des élections présidentielles en juillet et août 2013 avec l'élection du nouveau Président Ibrahim Boubacar Keïta a marqué le retour à l'ordre constitutionnel depuis le coup d'État du 22 mars 2012. Les élections législatives tenues en novembre et décembre 2013 ont par la suite permis la mise en place d'une nouvelle Assemblée nationale. La Coopération luxembourgeoise a continué son appui tout au long de la crise avec sa stratégie intérimaire de 2013-14, afin d'accompagner le Mali vers la stabilité à travers ses activités à Bamako et à Ségou, mais aussi à Tombouctou et à Kidal.

Le PIC II s'aligne sur les procédures nationales à travers ses activités au niveau décentralisé, qui sont en grande partie menées sous l'égide de l'Agence nationale d'investissements des collectivités territoriales (ANICT). La responsabilisation des partenaires est de plus encouragée à travers les accords de partenariats opérationnels et les accords de mise en œuvre qui sont octroyés aux directions nationales, aux collectivités locales ainsi qu'aux acteurs de la société civile malienne.



**Population** 16,3 millions

**Superficie** 1 240 192 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 040

**Classement selon IDH** 182/187

## PIC 2003-2006

19 400 000 €

Éducation et formation  
des ressources humaines

Santé

Eau et assainissement

Développement rural

## 2007-2014\*

55 200 000 €

Enseignement technique, formation  
professionnelle et insertion  
socioprofessionnelle

Santé de base

Hydraulique rurale, eau et assainissement

Bonne gouvernance



Centre de formation professionnelle  
à Missabougou



Château d'eau en construction à Ségou

## Mali

2013

Lux-Development et autres partenaires

12 011 778 €

Agences ONU / spécialisées

1 000 000 €

ONG

1 644 596 €

Action humanitaire et aide alimentaire

2 342 243 €

Appui aux programmes

20 768 €

Bureau de la coopération

-

Divers

107 739 €

**Total**

**17 127 124 €**

\* PIC 2007-2012 + stratégie intérimaire 2013-2014

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde. Mali . **Niger** . Sénégal

Suite au retard constaté dans l'exécution du programme de la Coopération luxembourgeoise au Niger au cours de l'évaluation du PIC II intervenue en 2012 et suite à la prolongation de ce dernier jusqu'en 2015, l'année 2013 a été caractérisée par une accélération des appuis à travers notamment le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des principaux partenaires de mise en œuvre.

D'autre part, l'extension du PIC II, accompagnée d'une augmentation de son enveloppe indicative a permis, d'une part, le renforcement des activités et la création de passerelles dans les secteurs de concentration et, d'autre part, l'identification de nouveaux appuis dans les domaines d'eau et d'assainissement, et de gestion des finances publiques.

Parallèlement, la Coopération luxembourgeoise de concert avec d'autres bailleurs, a contribué à renforcer le dialogue politique et sectoriel à travers notamment un meilleur alignement sur les stratégies nationales ainsi que dans le cadre de l'exercice de la programmation conjointe des bailleurs européens.



**Population** 16,6 millions

**Superficie** 1 267 000 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 720

**Classement selon IDH** 186/187

## PIC 2003-2007

20 000 000 €

Éducation, formation et intégration socioprofessionnelle

Santé

Développement rural intégré, y inclus la sécurité alimentaire

Artisanat

## PIC 2008-2015

70 000 000 €

Développement rural

Formation professionnelle et technique

Éducation de base

Gestion des finances publiques



Atelier artisanal 'Mounkaïla' à Bimi N'Gaouré



Atelier de maintenance audiovisuel et formation professionnelle à Dosso

## Niger

2013

Lux-Development et autres partenaires

9 448 251 €

Agences ONU / spécialisées

500 000 €

ONG

396 529 €

Action humanitaire et aide alimentaire

1 310 228 €

Appui aux programmes

-

Bureau de la coopération

-

Divers

19 875 €

**Total**

**11 674 882 €**

# Afrique

Burkina Faso . Cabo Verde . Mali . Niger . **Sénégal**

L'événement politique majeur de l'année 2013 a été le remaniement du gouvernement en septembre, lors duquel le Président Macky Sall a remplacé son Premier ministre Abdoul Mbaye par Aminata Touré, l'ancienne Garde des sceaux. Le changement à la tête du gouvernement a été le moment idéal pour lancer les activités du PIC III au cours du même mois, en présence du nouveau ministre de l'Economie et des Finances, Amadou Ba.

La particularité du PIC III est que le Luxembourg et le Sénégal ont convenu d'effectuer une grande partie des dépenses selon la modalité de l'exécution nationale. Cette modalité de mise en œuvre utilise largement les procédures nationales sénégalaises de gestion des finances publiques, sans constituer de l'appui budgétaire. Pour accompagner ce processus, Lux-Development fournit de l'assistance technique aux ministères bénéficiaires pour l'élaboration des cadres de dépenses sectorielles et des plans de travail annuels. À côté de cette nouvelle modalité de l'aide, le Luxembourg a conclu des accords de partenariats opérationnels, notamment avec les ONG sénégalaises comme le Forum civil ou bien le Mouvement citoyen en vue d'appuyer la bonne gouvernance.



**Population** 13,1 millions

**Superficie** 196 723 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 1 940

**Classement selon IDH** 154/187

PIC 2002-2006	PIC 2007-2011	PIC 2012-2016
34 514 068 €	53 300 000 €	68 400 000 €
Éducation, formation et intégration socio-professionnelle	Enseignement technique, formation professionnelle et insertion socio-professionnelle	Enseignement technique, formation et insertion professionnelles
Santé	Santé de base	Santé de base, y inclus santé de la reproduction
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Hydraulique villageoise et assainissement	Décentralisation, gouvernance locale et éducation citoyenne
	Bonne gouvernance et appui à la société civile	Appui à l'exécution nationale

Sénégal	2013
Lux-Development et autres partenaires	7 410 461 €
Agences ONU / spécialisées	1 713 723 €
ONG	966 226 €
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	517 173 €
Bureau de la coopération	242 410 €
Divers	7 733 €
<b>Total</b>	<b>10 857 726 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . Nicaragua

Au Salvador, le deuxième trimestre 2013 a été marqué par la campagne électorale en vue des élections présidentielles de février 2014, pour lesquelles les deux principaux partis en opposition étaient : l'Alliance républicaine nationaliste (ARENA), menée par l'ancien maire de San Salvador, et le Front Farabundo Martí de Libération nationale (FLMN), au pouvoir depuis 2009.

La neuvième Commission de partenariat entre les deux pays, qui s'est tenue à Luxembourg le 26 février 2013, a permis de réorienter le Fonds d'études et diversification du troisième Programme indicatif de Coopération (2012-2015) vers trois nouveaux projets : la création au sein du ministère des Relations extérieures d'un Fonds d'appel à candidatures pour financer des projets de la société civile, un projet d'assistance technique au Salvador pour l'aider à mettre en œuvre sa feuille de route 2012-2015 pour l'efficacité de l'aide, et un projet de l'ATTF pour soutenir la Banque centrale salvadorienne et la Superintendance du Système Financier.



**Population** 6,3 millions

**Superficie** 21 040 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 6 640

**Classement selon IDH** 107/187

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2012-2015
26 000 000 €	24 000 000 €	21 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Accès aux services de base	Appui au programme des Communautés solidaires
Santé	Renforcement de l'éducation et de la santé	Fonds d'études et de diversification
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Appui aux efforts de production	Appui à la société civile et à la microfinance
	Renforcement des capacités institutionnelles et sociales locales	Appui au secteur financier salvadorien
	Appui au renforcement des capacités nationales	

El Salvador	2013
Lux-Development et autres partenaires	5 567 115 €
Agences ONU / spécialisées	1 400 000 €
ONG	364 940 €
Action humanitaire et aide alimentaire	42 500 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	4 577 €
<b>Total</b>	<b>7 379 132 €</b>

# Amérique Centrale

## El Salvador . **Nicaragua**

L'année 2013 a été marquée par le vote en juin d'une loi en vue de la construction d'un canal interocéanique à travers le Nicaragua, et par l'annonce d'un projet d'amendement de la Constitution du pays.

En ce qui concerne les relations de coopération au développement, la neuvième Commission de partenariat entre les deux pays, qui s'est tenue à Luxembourg le 4 mars 2013, a permis de valider le lancement de la revue à mi-parcours du troisième Programme indicatif de Coopération (2011-2014) qui s'est déroulée au cours du quatrième trimestre et a permis d'analyser les différents axes du PIC et de formuler des recommandations pour le futur.



**Population** 5,9 millions

**Superficie** 130 370 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 3730

**Classement selon IDH** 129/187

PIC 2003-2006	PIC 2007-2010	PIC 2011-2014
23 000 000 €	31 600 000 €	35 000 000 €
Éducation et formation des ressources humaines	Éducation et formation des ressources humaines	Formation et insertion professionnelles
Santé	Santé	Santé
Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Accès à l'eau potable et à l'assainissement	Tourisme
		Appui à la société civile



Évaluation du projet Appui à la formation en hôtellerie et tourisme



Café servi par une serveuse de l'école hôtelière de Managua

Nicaragua	2013
Lux-Development et autres partenaires	8 675 411 €
Agences ONU / spécialisées	2 122 409 €
ONG	254 696 €
Action humanitaire et aide alimentaire	96 517 €
Appui aux programmes	109 238 €
Bureau de la coopération	190 811 €
Divers	139 392 €
<b>Total</b>	<b>11 588 475 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam

Le Laos figure parmi les quinze pays les plus avancés dans la programmation conjointe de l'UE. L'objectif de ce mécanisme - que le Luxembourg a appuyé dès ses débuts et auquel il participe activement - est de produire, sur base d'une analyse conjointe, un document de programmation conjoint, couvrant l'ensemble des projets des donateurs européens, ceci en lien étroit avec la stratégie de développement du pays partenaire. Dans ce cadre, le Luxembourg s'implique dans les domaines suivants : bonne gouvernance, développement rural, santé et formation professionnelle.

Le Luxembourg ne participe pas seulement activement à la coordination de l'assistance au niveau de l'UE, mais fait aussi partie du processus de la Table ronde, organisé conjointement par le gouvernement du Laos et le PNUD, processus que le Luxembourg cofinance par ailleurs depuis 2007. La Table ronde rassemble tous les ans tous les bailleurs de fonds (tant bi- que multilatéraux) du Laos à Vientiane, constituant ainsi une plateforme de coordination de l'aide internationale. À noter que la société civile, tant lao qu'internationale, se voit progressivement davantage associée à ce mécanisme.

Ces deux mécanismes - programmation conjointe UE et Table ronde - contribuent notamment à une plus grande efficacité, cohérence et durabilité au niveau de la coopération au développement. Par leur biais, le processus national de développement du pays partenaire ainsi que l'appropriation sont renforcés.



**Population** 6,48 millions

**Superficie** 236 800 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 3 068

**Classement selon IDH** 133/187

<b>PIC 2003-2006</b>	<b>PIC 2007-2010</b>	<b>PIC 2011-2015</b>
18 000 000 €	35 000 000 €	50 000 000 €
Développement rural intégré	Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé	Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle

<b>Laos</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	8 879 570 €
Agences ONU / spécialisées	2 738 837 €
ONG	911 489 €
Action humanitaire et aide alimentaire	448 298 €
Appui aux programmes	386 398 €
Bureau de la coopération	-
Divers	12 446 €
<b>Total</b>	<b>13 377 038 €</b>

# Asie

## Laos . Vietnam

En 2013, le Vietnam a célébré vingt ans de coopération au développement en présence de son Premier ministre. Quelques interventions luxembourgeoises majeures - en matière de formation hôtelière et touristique, de développement rural et de santé - ont été présentées à l'occasion, le Luxembourg ayant démarré sa coopération au développement avec le Vietnam également en 1993. C'est en 1995 que le Vietnam est devenu pays partenaire de la Coopération luxembourgeoise.

Le Vietnam s'étant hissé au rang de pays à revenu intermédiaire depuis 2012 et le Luxembourg préparant sa stratégie de sortie du pays, les derniers projets à y être mis en œuvre se concentreront surtout sur les domaines de la croissance verte, sur le secteur bancaire et sur la recherche. Le Vietnam a présenté fin 2013 sa stratégie pour une croissance verte que le Luxembourg envisage de soutenir. Fin 2013 un nouveau projet a démarré dans la région de Hué dont l'un des objectifs principaux est - à côté de la réduction de la pauvreté - l'adaptation aux changements climatiques dans cette région côtière et zone particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles récurrentes.

Le premier projet en matière de formation bancaire est arrivé à sa fin en 2013, projet qui sera complété en 2014 par une seconde phase qui devrait aussi permettre une coopération future entre le Vietnam et le Luxembourg au-delà de la coopération au développement.



**Population** 89,69 millions

**Superficie** 330 960 km<sup>2</sup>

**PIB par habitant (PPA en \$)** 4 001

**Classement selon IDH** 127/187

	<b>PIC 2002-2005</b>	<b>PIC 2006-2010</b>	<b>PIC 2011-2015</b>
	35 000 000 €	50 000 000 €	42 000 000 €
Développement rural intégré		Développement rural intégré	Développement rural intégré
Santé		Santé	Santé
Éducation et formation professionnelle		Éducation et formation professionnelle	Éducation et formation professionnelle

<b>Vietnam</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	6 729 603 €
Agences ONU / spécialisées	1 651 424 €
ONG	399 585 €
Action humanitaire et aide alimentaire	100 000 €
Appui aux programmes	127 389 €
Bureau de la coopération	254 168 €
Divers	64 184 €
<b>Total</b>	<b>9 326 353 €</b>

## III. La coopération régionale et avec d'autres pays

Kosovo . Monténégro . Serbie . Mongolie . TPO . Afghanistan . Rwanda

### La coopération régionale

La coopération luxembourgeoise avec les pays partenaires est complétée par une approche régionale qui vise à répondre à des problématiques communes auxquelles sont confrontés plusieurs pays, notamment en misant sur des synergies et le partage de leçons apprises et de meilleures pratiques.

Le Sahel est une de ces régions qui fait face à une crise complexe et à facettes multiples où s'ajoutent pauvreté, crises politique et économique, conflits armés, flux migratoires, insécurité alimentaire et changement climatique. Il est évident que ce genre de problèmes ne peuvent être résolus qu'au niveau régional, notamment dans le cadre de l'Union Africaine, de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) et de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine). La Coopération luxembourgeoise appuie donc certaines de ces organisations à travers du renforcement institutionnel et

### Déboursements en 2013

La coopération régionale	Durée	Budget	2013
<b>AFRIQUE</b>			<b>3 227 451 €</b>
<b>Lux-Development</b>			<b>1 313 874 €</b>
AFR/017 : Promotion de Secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA	2008-2013	21 404 289 €	1 216 747 €
AFR/019 : Télémédecine et Télésanté pour l'Afrique sub-saharienne	2011-2014	170 000 €	752 €
AFR/020 : African Internet eXchange System (AXIS)	2011-2014	300 000 €	69 496 €
AFR/021 : Appui au SCS des pêches en Afrique de l'Ouest			26 879 €
<b>BI-MAE</b>			<b>1 763 577 €</b>
ENDA Santé : Frontières et vulnérabilité au VIH/sida en Afrique de l'Ouest (FEVE)	2011-2015	4 773 447 €	963 577 €
ENDA Tiers Monde : Convention de Coopération	2013-2017	4 000 000 €	800 000
<b>MULTI-BI</b>			<b>150 000 €</b>
PNUD : Contribution 2012 à la Commission de consolidation de la Paix	2013	100 000 €	150 000 €
UNCDF : Cross-boarder Initiative LOBI	2012-2017	1.184.374 €	
<b>AMÉRIQUE LATINE</b>			
<b>BI-MAE</b>			-
INTEGRARSE : Resp. sociale entrepreneuriale	2012-2016	544 736 €	-
<b>MULTI-BI</b>			-
PAM - School Feeding Capacity Development Project for Latin America and the Caribbean Region	2011-2013	750 000 €	-
<b>ASIE</b>			<b>520 000 €</b>
<b>BI-MAE</b>			520 000 €
MEKONG RIVER COMMISSION	2010-2015	2 143 976 €	520 000 €
<b>Total régional</b>			<b>3 747 451 €</b>

des capacités afin qu'elles puissent à leur tour intervenir efficacement dans leurs États membres.

En Afrique de l'Ouest, le Luxembourg soutient ainsi les activités de l'UEMOA dans les secteurs de la finance inclusive et des technologies de l'information et de la communication. En Amérique centrale, la Coopération luxembourgeoise appuie le réseau REDCAMIF dans le secteur de la microfinance ainsi que le réseau INTEGRARSE qui promeut la responsabilité sociale des entreprises dans la sous-région. En Asie du Sud-Est, le Luxembourg appuie la Mékong River Commission en matière d'adaptation au changement climatique.



Kosovo - Volet activités génératrices de revenu de la stratégie Caritas dans les Balkans



Kosovo - Atelier de formation pour assistant en pharmacie dans le Centre de Compétence de Ferizaj

## Balkans (Kosovo - Montenegro - Serbie)

Dans les Balkans, suite à l'ouverture des négociations d'adhésion entre l'Union européenne et le Monténégro (juin 2012) et la Serbie (juin 2013), la Coopération luxembourgeoise poursuit son désengagement progressif de ces deux pays, dans lesquels sont juste encore finalisés les derniers programmes en cours : formation professionnelle au Monténégro ; réseaux hydrauliques de la ville de Novi Pazar et le mandat de Caritas en Serbie.

Les projets se concentrent désormais sur le Kosovo. Le 23 avril 2013, une première commission mixte entre le Luxembourg et le Kosovo s'est tenue à Luxembourg en marge de laquelle un nouvel accord général de coopération fixant le cadre de la collaboration entre les deux pays pour les années 2013 à 2016 a été signé. Celui-ci détaille les grands principes de l'action luxembourgeoise et prévoit une concentration sur les secteurs de l'éducation / formation professionnelle, de la santé, ainsi que l'eau et l'assainissement. Ceci va bien entendu sans préjudice aux programmes qui restaient à être finalisés dans d'autres secteurs, notamment l'agriculture (en collaboration avec la FAO) et un recensement agricole (via l'UNOPS). La formalisation accrue de notre coopération au développement a été de pair avec le renforcement des relations diplomatiques avec le Kosovo, puisque le Bureau de la Coopération à Pristina est devenu, en date du 25 avril 2013, une ambassade, chapeautée par un ambassadeur non-résident.

L'ONG luxembourgeoise Caritas poursuit, à travers son bureau à Ferizaj, la mise en œuvre de projets sous mandat dans les domaines sociaux et le développement communautaire.

<b>Balkans</b>	<b>Kosovo</b>	<b>Monténégro</b>	<b>Serbie</b>
Lux-Development et autres partenaires	6 668 359 €	2 092 232 €	1 913 888 €
Agences ONU / spécialisées	-	-	-
ONG	-	-	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-	-	-
Appui aux programmes	-	-	-
Bureau de la coopération	127 155 €	-	-
Divers	8 703 €	4 174 €	46 321 €
<b>Total</b>	<b>6 804 216 €</b>	<b>2 096 405 €</b>	<b>1 960 209 €</b>
			<b>10 860 831,08 €</b>

## Mongolie

La Coopération luxembourgeoise poursuit son engagement en Mongolie, débuté en 2001, principalement à travers deux projets bilatéraux : le projet de formation et de renforcement des capacités en matière bancaire ainsi que le projet en matière de télémedecine et de cardiologie dont l'objectif est de couvrir toute la population de la Mongolie. Grâce à la rénovation récente de deux salles opératoires à l'hôpital Shastin à Oulan Bator, la chirurgie cardiaque peut maintenant y être pratiquée, alors que le projet se limitait auparavant au diagnostic. Des équipes de chirurgie luxembourgeoises s'y rendent régulièrement pour former davantage le personnel médical local sur place. Tous les ans la Mongolie participe à la conférence en matière de télémedecine (« Med-e-Tel ») qui se tient déjà depuis douze ans à Luxembourg et qui permet au personnel médical mongol d'échanger ses expériences, très utiles en matière de télémedecine, avec d'autres régions du monde.

<b>Mongolie</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	2 144 377 €
Agences ONU / spécialisées	187 617 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	-
Appui aux programmes	126 216 €
Bureau de la coopération	-
Divers	16 522 €
<b>Total</b>	<b>2 474 733 €</b>



Tadjikistan - Points d'eau situé dans les villages



Afghanistan - L'approvisionnement en eau et l'assainissement à Badakhchan

## Territoires palestiniens occupés \*

Comme par le passé, le plus grand appui luxembourgeois aux TPO se fait à travers le financement de l'agence onusienne UNWRA (United Nations Relief and Works Agency) qui fournit de l'assistance et de la protection à quelque 5 millions de réfugiés palestiniens.

La Coopération luxembourgeoise soutient également la société civile palestinienne via trois ONG locales : le Palestinian Agricultural Relief Committee (PARC) dans le secteur de l'agriculture et du développement durable, la Palestinian Medical Relief Society (PMRS) dans le secteur de la santé reproductive pour les femmes, et la Coalition for Accountability and Integrity (AMAN) dans le secteur de la transparence et bonne gouvernance.

En complément à ces actions, le Luxembourg cofinance le mécanisme PEGASE, projet européen d'aide et de gestion socio-économique, qui appuie directement le fonctionnement des institutions de l'État palestinien.

<b>Territoires palestiniens occupés</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	1 057 967 €
Agences ONU / spécialisées	1 000 000 €
ONG	235 188 €
Action humanitaire et aide alimentaire	1 170 000 €
Appui aux programmes	116 437 €
Bureau de la coopération	-
Divers	2 322 €
<b>Total</b>	<b>3 581 915 €</b>

## Afghanistan

Il n'y a pas de coopération bilatérale directe avec l'Afghanistan mais la Coopération luxembourgeoise poursuit ses projets avec la fondation PATRIP (Pakistan Afghanistan Tajikistan Regional Integration Programme). Les projets financés par le Luxembourg à travers la fondation sont mis en œuvre par une ONG locale et se concentrent surtout sur les domaines de l'eau et de l'assainissement ainsi que de l'hygiène (WASH). En 2013, la contribution luxembourgeoise a permis d'apporter de l'eau courante et d'installer des sanitaires dans des villages montagneux, ainsi que d'informer les villageois sur une utilisation saine et efficace de l'eau, notamment en les informant des risques de maladies liés à l'eau non potable.

Au vu du contexte très précaire qui prévaut en Afghanistan, les autres appuis luxembourgeois se limitent surtout à l'aide humanitaire et alimentaire ainsi qu'à des projets de reconstruction mis en œuvre par des agences onusiennes.

\* Les Territoires palestiniens occupés sont à considérer comme faisant partie de la liste des principaux pays partenaires de la Coopération au développement luxembourgeoise telle que prévue à l'article 3 du règlement grand-ducal du 7 août 2012 déterminant les seuils d'intervention, le plafond financier annuel, l'apport local autre que financier ainsi que les obligations d'audit dans le cadre du cofinancement de programmes ou projets présentés par des organisations non gouvernementales de développement au titre de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire.

<b>Afghanistan</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	750 000 €
Agences ONU / spécialisées	1 173 297 €
ONG	-
Action humanitaire et aide alimentaire	1 185 000 €
Appui aux programmes	-
Bureau de la coopération	-
Divers	-
<b>Total</b>	<b>3 108 297 €</b>

## Rwanda

Avec la clôture du projet « Appui à la Santé » en décembre 2013, la Coopération luxembourgeoise a finalisé le désengagement de sa coopération bilatérale avec le Rwanda après 25 années de présence dans le pays. À l'occasion de la dernière visite d'une délégation de représentants du MAE et de Lux-Development, les autorités rwandaises ont exprimé leur regret sur le départ d'une coopération qu'elles qualifiaient d'efficace, transparente et discrète. La coopération entre les deux pays pourrait néanmoins continuer à travers une intervention d'ATTF.

Le dernier Comité de pilotage du projet « Appui à la Santé » a fait le point des résultats du projet à sa clôture. D'après l'évaluation finale extérieure du projet, celui-ci a atteint 88 % de ses objectifs sur le premier résultat prévu (appui à l'Hôpital de District de Rwamagana), 86 % sur le deuxième résultat (amélioration de la néonatalogie), 85 % sur le troisième (établissement de projets pour les hôpitaux de District) et 64 % sur le volet « recherche » (ce dernier taux s'expliquant par le fait que les résultats des recherches et études effectuées dans le cadre du projet n'ont largement pas encore été publiés dans des revues scientifiques internationales et sont donc encore considérés comme non-existants).

Les équipements du projet (matériel informatique, mobilier, voitures et motocyclettes) ont été transférés à la partie rwandaise conformément aux dispositions retenues dans le document de projet. Les infrastructures médicales réalisées à Kigali et à Rwamagana vont continuer à servir dans leurs fonctions initiales. À Rwamagana, bourgade située à l'est de Kigali, l'hôpital de District et l'École des Sciences infirmières réhabilités et agrandis sur financement luxembourgeois sont au centre de la couverture sanitaire du District comptant 350.000 habitants. De nombreuses autres infrastructures en partie délocalisées à travers le District se sont greffées dessus (centre de gestion des épidémies et catastrophes naturelles de la Province de l'Est, maternités, centres de santé). L'impact du départ de la Coopération luxembourgeoise est largement compensé par l'arrivée d'autres bailleurs.

<b>Rwanda</b>	<b>2013</b>
Lux-Development et autres partenaires	1 170 789 €
Agences ONU / spécialisées	-
ONG	270 327 €
Action humanitaire et aide alimentaire	250 000 €
Appui aux programmes	2 987 €
Bureau de la coopération	-
Divers	4 940 €
<b>Total</b>	<b>1 699 043 €</b>

## IV. La coopération multilatérale

En 2013, la Coopération luxembourgeoise a alloué 97 185 123 euros, l'équivalent de 29,86 % de l'APD totale, à l'aide multilatérale. Le Luxembourg a ainsi soutenu plusieurs organisations multilatérales : les organisations des Nations unies avec 39 693 636 euros, l'Union européenne avec 29 021 578 euros, les programmes de la Banque mondiale avec 20 609 000 euros et les Banques régionales de développement à hauteur de 2 628 000 euros.

La mise en œuvre de la coopération multilatérale se fait à travers deux canaux, les contributions directes au budget des organisations internationales (obligatoires, volontaires et thématiques), ainsi que le financement de programmes et projets multi-bi. Le Luxembourg entretient des relations privilégiées avec un nombre limité d'acteurs multilatéraux qui agissent dans les secteurs clés identifiés par la Coopération luxembourgeoise.



La ministre Marie-Josée Jacobs reçoit Madame Helen Clark, administratrice du PNUD

En 2013, plusieurs visites de Directeurs d'agences onusiennes et autres partenaires se sont tenues à Luxembourg. Le 13 février 2013, la ministre Jacobs a reçu Helen Clark, administratrice du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Les entretiens ont porté, entre autres, sur les questions de l'agenda de développement de l'après-2015, le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, ainsi que plus particulièrement sur la situation au Mali. Madame Clark a constaté des avancées considérables dans le combat contre la pauvreté, dans la santé (notamment les résultats de la lutte contre le paludisme et le VIH en Afrique subsaharienne ont été qualifiés de « spectaculaires »), et dans le domaine de l'éducation. Les deux parties ont estimé que la proposition de l'OMS de viser à inclure l'objectif d'une couverture sanitaire universelle méritait un soutien actif. Elles ont confirmé aussi le besoin d'une action inclusive plus résolue pour intégrer les aspects de préservation de l'environnement et de développement durable dans l'agenda post-2015. Le PNUD assume son rôle de coordinateur central des programmes d'aide au développement par l'extension de la formule de gestion ONE UN, que la Coopération luxembourgeoise soutient activement dans ses pays partenaires. Cette formule inclusive - où d'autres agences sont chapeautées par le PNUD - vise une plus grande rationalisation des effectifs.

Le 1<sup>er</sup> octobre 2013 a vu la visite du Dr Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (FM) depuis le 23 février de cette même année. Ceci a marqué la première visite d'un Directeur du Fonds mondial à Luxembourg. Le Dr Dybul a rencontré en visite de travail les ministres Spautz et Di Bartolomeo, ministre de la Santé. L'objectif principal de cette visite était de donner au Fonds mondial l'opportunité de présenter sa réforme structurelle avec sa nouvelle stratégie 2012-2016 et son nouveau mécanisme de financement lancé en phasage en 2013-2014, ainsi que son processus de reconstitution des ressources 2014-2016. M. Spautz a félicité le FM de sa nouvelle stratégie 2012-2016 et du nouveau mécanisme de financement, qui sont entièrement ancrés dans les stratégies et processus nationaux. Il a apprécié que la majorité des fonds est maintenant dédiée aux pays à revenu faible et à charge de maladie élevée, mais a rappelé aussi qu'il ne faut pas oublier les populations les plus vulnérables et les épidémies qui se propagent à d'autres endroits. Le ministre Spautz a encouragé la collaboration renforcée entre le FM et ses partenaires, surtout l'Organisation mondiale de la santé et l'ONUSIDA, mais aussi les autres organisations et partenariats internationaux, la société civile et le secteur privé.

Le 4 octobre 2013, le ministre Spautz a effectué une visite de travail à Genève où il a rencontré plusieurs chefs d'agence. Pour le volet multilatéral il a vu Michel Sidibé, Directeur exécutif de l'ONUSIDA, ainsi que le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS.

Lors de leur entrevue, Michel Sidibé et Marc Spautz se sont félicités des relations privilégiées de longue date entre la Coopération luxembourgeoise et l'ONUSIDA. Le Luxembourg est reconnu comme étant l'un des donateurs les plus fiables et prévisibles. Monsieur Spautz a remercié Monsieur Sidibé de son engagement inlassable dans la lutte contre le VIH/sida et les deux ont reconnu les progrès significatifs réalisés à ce jour, entre autres au niveau des avancées scientifiques. Il est aujourd'hui possible d'envisager une fin à l'épidémie du sida qui devient de plus en plus une maladie chronique, ce qui est surtout dû à la mise sous traitement accélérée d'un plus grand nombre de patients. Mais les lacunes en matière de traitement persistent, surtout concernant les enfants et certaines populations vulnérables. Finalement, Monsieur Sidibé a tiré la sonnette d'alarme sur la recrudescence fulgurante des infections en Europe de l'Est, et leur risque de propagation ailleurs en Europe en raison des mouvements de la population. À noter qu'en 2014 le Luxembourg sera le membre siégeant au Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA représentant sa circonscription composée de la Belgique, des Pays-Bas, du Portugal et du Luxembourg.



Réunion de travail entre le ministre Marc Spautz et le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS

Le ministre a ensuite rencontré le Dr Margaret Chan, Directeur général de l'OMS, pour une réunion de travail qui faisait suite à la visite de cette dernière au Luxembourg en décembre 2012. Le Dr Chan a fait le point sur la réforme de l'OMS et son nouveau Programme de travail 2014-2019, avec le Programme-Budget 2014-2015 qui l'accompagne. Un des résultats du processus de réforme de l'OMS a été de regrouper les 13 anciens objectifs stratégiques sous 5 catégories programmatiques prioritaires. Monsieur Spautz a profité de cette entrevue pour confirmer à l'OMS que les priorités thématiques du Luxembourg restent inchangées et que les fonds seront affectés aux nouvelles catégories pour refléter ce fait. Rappelons que ces priorités thématiques sont le renforcement des systèmes de santé, la santé des femmes et des enfants, la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que la lutte contre la poliomyélite. Finalement, évoquant les discussions autour de l'agenda de l'après-2015, le ministre a confirmé que le Luxembourg soutient le rôle important que joue la santé dans cet agenda et qu'il souscrit à l'objectif fondamental d'une couverture sanitaire universelle qui devra regrouper tous les axes importants (p. ex. le suivi des OMD actuels, la santé sexuelle et reproductive, les maladies non transmissibles, etc.).

Finalement, M. Spautz a confirmé la participation du Luxembourg à la conférence des donateurs à Washington, le 3 décembre 2013.

## L'engagement de la Coopération multilatérale dans le domaine de la santé

La santé est une des priorités sectorielles de la Coopération luxembourgeoise et, à côté de programmes bilatéraux importants, une grande partie de son engagement dans la santé est mise en œuvre à travers les partenaires multilatéraux, qui sont l'OMS, l'ONUSIDA, le Fonds mondial, GAVI, l'UNFPA et l'UNICEF. La Coopération luxembourgeoise a procédé à une revue et une restructuration de ses activités en matière de santé pendant l'année 2013, ce qui a donné lieu à une nouvelle stratégie sectorielle santé publiée au printemps 2014. Prenant comme objectif global la couverture sanitaire universelle, la Coopération luxembourgeoise a confirmé ses priorités stratégiques comme étant le renforcement des systèmes de santé, la lutte contre les maladies transmissibles et la santé des femmes et des enfants. Cette définition claire des priorités en matière de santé aide à rendre plus efficace l'engagement avec les partenaires multilatéraux.

## Le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : réorganisation structurelle et reconstitution des ressources

L'année 2013 a marqué un grand tournant pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme avec sa réorganisation structurelle portant ses premiers fruits. Le processus de réforme a commencé en 2011 avec le développement d'une nouvelle stratégie 2012-2016 et d'un nouveau mécanisme de financement lancé en plusieurs phases entre 2013 et 2014. Ce nouveau mécanisme de financement révolutionne la manière d'opérer du Fonds mondial en remplaçant la démarche axée sur les séries que le FM a utilisée depuis sa création il y a onze ans. Il met l'accent sur les plans stratégiques nationaux pour la santé et le dialogue avec le pays. Les objectifs sont d'assurer plus de prévisibilité aux pays metteurs en œuvre, d'aligner le processus de financement du FM avec les cycles nationaux des pays, ainsi que l'adéquation des programmes avec la situation des pays et l'allègement de la charge de travail des maîtres d'œuvre. À travers ce nouveau système, la majorité des ressources du Fonds mondial est maintenant dédiée aux pays à faible revenu et à charge de maladie élevée et, contrairement au système précédent, les pays ont une indication claire de la fourchette qui leur revient. L'année 2014 verra la culmination du processus de réforme et le lancement du nouveau mécanisme de financement dans tous les pays récipiendaires du FM.



Réunion de travail entre MM. les ministres Spautz et Di Bartolomeo avec le Dr Mark Dybul, Directeur exécutif du Fonds mondial

Le 3 décembre 2013 a eu lieu à Washington la Conférence des donateurs dans le cadre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds mondial pour la période 2014-2016. L'objectif était d'atteindre 15 milliards de dollars US pour ces trois ans. Même si cet objectif n'a pas (encore) été atteint, la conférence a été un grand succès, avec 12 milliards de dollars US sécurisés. Un grand nombre de pays avaient significativement augmenté leurs contributions. Rappelons que le Luxembourg a maintenu son engagement à 2,5 millions d'euros par an et ce sur trois ans.

	2012	%	2013	%
Projets multi / multi-bi (FCD)	24 338 819	36,69 %	23 395 648 €	35,91 %
Contributions thématiques (ligne 030)	18 596 536	28,03 %	18 500 053 €	28,39 %
Contributions volontaires (lignes 031)	22 955 000	34,60 %	22 955 000 €	35,29 %
Contributions obligatoires (lignes 032)	451 106	0,68 %	308 128 €	0,47 %
<b>Budget total coopération multilatérale</b>	<b>66 341 462</b>	<b>100,00 %</b>	<b>65 158 829 €</b>	<b>100,00 %</b>

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2013
<b>AIEA</b>				<b>60 053 €</b>	<b>60 053 €</b>
35.030	Contribution aux programmes de l'AIEA	Monde	2013	60 053 €	60 053 €
<b>BANQUE MONDIALE</b>				<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
35.030	African Program for Onchocerciasis Control (APOC)	Afrique	2013	150 000 €	150 000 €
FCD	Afghanistan Reconstruction Trust Fund (ARTF)	Afghanistan	2013	350 000 €	350 000 €
<b>BIT</b>				<b>4 305 000 €</b>	<b>2 276 084 €</b>
35.030	Emploi des jeunes dans les zones rurales	Monde	2013	980 000 €	980 000 €
FCD	Programme d'appui à l'insertion des sortants de la formation professionnelle	Sénégal	2013-2016	1 300 000 €	500 000 €
FCD	Strengthening of in-land tourism in Quang Nam, Vietnam	Vietnam	2013-2015	500 000 €	300 000 €
FCD	Sécurité sociale Phase III	Laos	2011-2015	1 525 000 €	496 084 €
<b>CARICOM</b>				<b>300 000 €</b>	<b>75 000 €</b>
FCD	Appui au Fonds de Développement de la CARICOM	Caraïbes	2010-2013	300 000 €	75 000 €
<b>CCD</b>				<b>6 804 €</b>	<b>6 804 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2013	6 804 €	6 804 €
<b>CICR</b>				<b>800 000 €</b>	<b>800 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	800 000 €	800 000 €
<b>CNUCED</b>				<b>433 308 €</b>	<b>0 €</b>
FCD	E-regulations	Vietnam	2012-2014	433 308 €	0 €
<b>FAO</b>				<b>2 178 825 €</b>	<b>1 176 862 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2013	343 565 €	343 565 €
FCD	Support to household food security and livelihood of vulnerable and food insecure farming families affected by high prices and drought (Phase III)	Afghanistan	2013-2015	1 835 260 €	823 297 €
<b>FIDA</b>				<b>1 677 600 €</b>	<b>503 280 €</b>
FCD	Contribution au budget	Monde	2013-2015	1 677 600 €	503 280 €
<b>FNUAP</b>				<b>13 913 500 €</b>	<b>6 338 782 €</b>
35.030	Santé maternelle	Monde	2013	1 140 000 €	1 140 000 €
35.030	Lutte contre la fistule	Monde	2013	500 000 €	500 000 €
35.030	Démographie et recensement	Monde	2013	500 000 €	500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	2 650 000 €	2 650 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2013
FCD	Programme conjoint UNFPA/UNICEF pour l'abandon de la pratique de l'excision / mutilation génitale féminine (E/MGF) Phase II	Afrique	2013	800 000 €	800 000 €
FCD	Global Programme to enhance reproductive health commodity security (RHCS)	Monde	2011-2013	1 200 000 €	400 000 €
FCD	STIs/HIV Prevention among Youth, Mobile and Most at Risk Populations	Mongolie/ Chine	2012-2016	1 900 000 €	348 782 €
FCD	Partnership to Improve Women's and Children's Health - (Unicef + OMS) Joint Programme	Kosovo	2012-2015	2 523 500 €	0 €
FCD	UNFPA - Accélération de l'atteinte des OMD 4 et 5 dans les régions de concentration du Luxembourg	Sénégal	2012-2016	2 700 000 €	0 €
<b>Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme</b>				<b>2 500 000 €</b>	<b>2 500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	2 500 000 €	2 500 000 €
<b>GAVI</b>				820 000 €	820 000 €
35.030	Global Alliance for Vaccine Immunization	Monde	2013	820 000 €	820 000 €
<b>HCR</b>				1 500 000 €	1 500 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	1 500 000 €	1 500 000 €
<b>MRC (Mekong River Commission)</b>				<b>2 143 976 €</b>	<b>428 795 €</b>
FCD	Support to the MRC Climate Change and Adaptation Initiative	Vietnam, Laos	2010-2015	2 143 976 €	428 795 €
<b>OCDE/CAD</b>				820 000 €	620 000 €
35.030	Efficacité de l'aide	Monde	2013	150 000 €	150 000 €
35.030	Club du Sahel	Monde	2013	200 000 €	200 000 €
FCD	DevCom	Monde	2013-2014	20 000 €	20 000 €
FCD	Global Partnership for Effective Development Cooperation	Monde	2013-2014	150 000 €	100 000 €
FCD	Fiscalité et développement	Monde	2013-2014	300 000 €	150 000 €
<b>OCHA</b>				<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	300 000 €	300 000 €
<b>OIAC</b>				<b>250 000 €</b>	<b>250 000 €</b>
FCD	Contribution volontaire au « Syrian Trust Fund »	Monde	2013	250 000 €	250 000 €
<b>ONU - Fonds spécial pour les enfants dans les conflits armés</b>				<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
FCD	Contribution obligatoire au budget	Monde	2013	100 000 €	100 000 €
<b>OIM</b>				<b>30 865 €</b>	<b>30 865 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2013	30 865 €	30 865 €
<b>OMS</b>				<b>15 447 493 €</b>	<b>8 788 264 €</b>
35.030	HIV/SIDA, tuberculose, paludisme (SO2) (Awards n° 56382)	Monde	2013	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Affections chroniques non transmissibles dans les pays en développement (SO3) (Award n° 56382)	Monde	2013	400 000 €	400 000 €
35.030	Santé infantile, des adolescents et santé maternelle (SO4)	Monde	2013	2 200 000 €	2 200 000 €
35.030	Systèmes et services de santé (SO10)	Monde	2013	1 250 000 €	1 250 000 €
35.030	Programme de recherche pour les maladies tropicales (T.D.R.)	Monde	2013	1 250 000 €	1 250 000 €
FCD	Global Polio Eradication Initiative (Phase III)	Monde	2009-2013	2 500 000 €	500 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2013
FCD	CRP Phase III (Microbiology for Development)	Monde	2009-2013	799 993 €	103 171 €
FCD	Food fortification with Micronutrient (phase IV)	Monde	2009-2013	847 500 €	0 €
FCD	Promouvoir le dialogue politique sur les politiques, stratégies et plans nationaux de santé en Afrique de l'Ouest	Afrique de l'Ouest	2013-2015	5 000 000 €	1 994 000 €
FCD	Appui à la mise en œuvre du COMPACT dans les régions du nord du Sénégal	Sénégal	2013-2016	200 000 €	90 960 €
<b>ONU DC</b>				<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	100 000 €	100 000 €
<b>ONU FEMMES</b>				<b>1 955 000 €</b>	<b>1 277 763 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	1 005 000 €	1 005 000 €
FCD	Renforcement de la réponse des femmes au changement climatique	Vietnam	2012-2016	1 010 000 €	247 908 €
FCD	Equité du genre dans la Gouvernance locale	Sénégal	2013-2016	950 000 €	272 763 €
<b>ONUDI</b>				<b>1 495 241 €</b>	<b>345 241 €</b>
35.032	Contribution obligatoire au budget	Monde	2013	95 241 €	95 241 €
FCD	Promotion du développement économique local dans la région de Louga	Sénégal	2013-2016	550 000 €	100 000 €
FCD	Insertion des sortants de la formation professionnelle et technique dans les régions Nord et Centre du Sénégal	Sénégal	2013-2016	850 000 €	150 000 €
<b>ONUSIDA</b>				<b>4 650 000 €</b>	<b>4 650 000 €</b>
35.030	Global Coalition on Women and AIDS	Monde	2013	1 000 000 €	1 000 000 €
35.030	Three Ones	Monde	2013	1 000 000 €	1 000 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	2 650 000 €	2 650 000 €
<b>PAM</b>				<b>3 700 000 €</b>	<b>1 700 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	700 000 €	700 000 €
FCD	Schoolfeeding	Monde	2013-2015	3 000 000 €	1 000 000 €
<b>Partenariat mondial pour l'éducation</b>				<b>300 000 €</b>	<b>300 000 €</b>
FCD	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	300 000 €	300 000 €
<b>PNUD</b>				<b>35 042 416 €</b>	<b>13 745 713 €</b>
35.030	Poverty Reduction (+MDG)	Monde	2013	1 550 000 €	1 550 000 €
35.030	Good Governance	Monde	2013	650 000 €	650 000 €
35.030	Environment Trust Fund	Monde	2013	650 000 €	650 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	2 950 000 €	2 950 000 €
FCD	Capacity Development of the Micro-Insurance Market	Mongolie	2009-2013	1 031 717 €	0 €
FCD	Programme national plateformes multifonctionnelles pour la lutte contre la pauvreté (PN-PFTM/LCP)	Burkina Faso	2010-2015	3 000 000 €	450 000 €
FCD	UXO Lao - Lao National Unexploded Ordnance Programme, Phase V (00013337)	Laos	2011-2015	750 000 €	150 000 €
FCD	RTM (Round table meeting)	Laos	2012-2015	500 000 €	100 000 €
FCD	Programme Conjoint de Maradi (PCM)	Niger	2010-2014	4 994 703 €	0 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2013
FCD	ONE UN - Soutien à la Sécurité Alimentaire et à la Nutrition Scolaire	Cabo Verde	2011-2015	4 289 207 €	955 523 €
FCD	Renforcement du « Oslo Governance Centre » Fonds DGTTF	Monde	2013-2014	210 436 €	210 436 €
FCD	ONE UN	Vietnam	2012-2016	2 941 000 €	575 374 €
FCD	Programme de consolidation FAO / OIT / PAM / PNUD / UNFPA / UNICEF de la stratégie d'attention à la pauvreté au Salvador	El Salvador	2012-2015	4 500 000 €	1 400 000 €
FCD	Strengthening local level capacities for disaster risk reduction, management and coordination	Mongolie	2013-2016	1 030 000 €	187 617 €
FCD	Appui financier pour l'organisation des élections en 2013	Mali	2013	1 000 000 €	1 000 000 €
FCD	Appui financier pour l'organisation des élections en 2013	Guinée Conakry	2013	200 000	200 000
FCD	Utilisation de technologies d'information et de communication (TIC) en vue de l'amélioration de la compétitivité et du climat des affaires	Nicaragua	2013-2016	313 000 €	88 771 €
FCD	Programme conjoint PNUD / BITd'appui à la stratégie nationale de création d'emplois	Cabo Verde	2013-2015	1 482 354 €	594 354 €
FCD	Programme conjoint OMS-OPS / UNICEF/PNUD/UNFPA	Nicaragua	2013-2015	3 000 000 €	2 033 638 €
<b>PNUE</b>				<b>500 000 €</b>	<b>500 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	500 000 €	500 000 €
<b>UN Divers</b>				<b>195 000 €</b>	<b>65 000 €</b>
FCD	Extension du mandat de M. Schutter en tant que Rapporteur spécial des Nations unies sur le droit de l'alimentation	Monde	2012-2014	195 000 €	65 000 €
<b>UNCDF (ancien FENU)</b>				<b>5 694 000 €</b>	<b>2 992 753 €</b>
35.030	Contributions to practice area : local development	Monde	2013	300 000 €	300 000 €
35.030	Contributions to practice area : inclusive finance	Monde	2013	300 000 €	300 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	900 000 €	900 000 €
FCD	Local Cross-Border Initiative - LOBI	Afrique de l'Ouest	2012-2014	1 819 000 €	0 €
FCD	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	1 000 000 €	1 000 000 €
FCD	Accompagnement à la décentralisation	Sénégal	2013-2016	600 000 €	300 000 €
FCD	Programme de renforcement des capacités et de prestations de services des administrations locales - GPAR	Laos	2012-2015	775 000 €	192 753 €
<b>UNICEF</b>				<b>16 581 710 €</b>	<b>8 228 142 €</b>
35.030	Basic Education and Gender Equality	Monde	2013	750 000 €	750 000 €
35.030	Global Thematic Reports on Young Child Survival and Development	Monde	2013	1 700 000 €	1 700 000 €
35.031	Contribution volontaire au budget	Monde	2013	2 650 000 €	2 650 000 €
FCD	Éducation et réintégration de réfugiés dans la Province de Bururi	Burundi	2013	500 000 €	500 000 €
FCD	Survie et développement du jeune enfant dans les régions de Matam, St Louis et Louga	Sénégal	2013-2016	950 000 €	300 000 €

Org. et origine budgétaire	Projet	Pays / Région	Durée	Budget total	Payé en 2013
FCD	Support to the Implementation of the National Integrated Package of MNCH Services in Lao PDR (Joint progr. UNICEF, OMS, PAM, UNFPA)	Laos	2011-2015	8 103 710 €	1 800 000 €
FCD	Venir en aide aux enfants issus des minorités ethniques dans la Province de Dien Bien	Vietnam	2012-2016	1 928 000 €	528 142 €
<b>UNRWA</b>				<b>4 830 000 €</b>	<b>4 110 000 €</b>
35.031	Contribution volontaire au budget	TPO	2013	3 750 000 €	3 750 000 €
FCD	A long and a healthy life - UNRWA Life Cycle Approach to Health	TPO	2012-2014	1 080 000 €	360 000 €
<b>Fonds de la coopération au développement (FCD)</b>					<b>23 395 648 €</b>
<b>Lignes budgétaires</b>					
	Contribution à des programmes et priorités thématiques d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.030)				18 500 053 €
	Contributions volontaires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.031)				22 955 000 €
	Contributions obligatoires aux budgets d'institutions internationales autres que l'Union européenne (ligne budgétaire 35.032)				476 475 €
<b>Total</b>					<b>65 327 176 €</b>

## Abréviations

**AIEA (IAEA)** Agence internationale de l'énergie atomique, **BM** Banque mondiale, **ARTF** Afghanistan Reconstruction Trust Fund, **APOC** African Program for Onchocerciasis Control, **BIT** Bureau international du travail, **CARICOM** Secrétariat de la communauté des Caraïbes, **CICR** Comité international de la Croix-Rouge, **CNUCED** Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, **FAO** Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, **GAVI** Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination, **GFATM** Fonds Mondial de Lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme, **MRC** Commission de la Rivière du Mékong, **OCDE (OECD)** Organisation de coopération et de développement économique, **CAD (DAC)** Comité d'aide au développement, **Club du Sahel**, **OCHA** Office des Nations unies pour la coordination des actions humanitaires, **OIM** Organisation internationale pour les migrations, **OMS** Organisation mondiale de la santé, **TDR** Programme de recherche pour les maladies tropicales, **ONUDI** Organisation des Nations unies pour le développement industriel, **ONU Femmes** Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, **ONUSIDA** Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA, **PAM** Programme alimentaire mondial, **PNUD** Programme des Nations unies pour le développement, **PNUE** Programme des Nations unies pour l'environnement, **UEMOA** Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, **UNCCD** Convention des Nations unies pour combattre la désertification, **UNCDF** Fonds d'équipement des Nations unies, **UNESCO** Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, **UNFPA** Fonds des Nations unies pour la population, **UNHCR** Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, **UNICEF** Fonds des Nations unies de secours d'urgence à l'enfance, **UNODC** Office des Nations unies contre la drogue et le crime, **UNRWA** L'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

## V. Union européenne



Signature de la convention sur une contribution luxembourgeoise entre la Commissaire Georgieva et Christian Braun, représentant du Luxembourg auprès de l'UE, en faveur des enfants victimes de conflits

L'Union européenne - c'est-à-dire les États membres et les institutions UE pris ensemble est de loin le plus important contributeur en matière d'aide au développement dans le monde. Elle finance pratiquement 60 % de l'assistance accordée. Dans l'UE les politiques de coopération au développement et d'assistance humanitaire sont décidées et mises en œuvre parallèlement sur le plan national et communautaire. Pour coordonner ces politiques les ministres de l'UE en charge de la coopération au développement se rencontrent lors des Conseils Affaires étrangères (CAE) en formation développement deux fois formellement ainsi qu'une à deux fois de manière informelle par an. Lors des réunions ministérielles formelles, auxquelles le Luxembourg participe activement, des conclusions du Conseil sur des sujets concernant le développement sont adoptées.

Parmi les discussions menées en 2013 au sein des CAE développement UE en matière de politique de développement, celles sur la cohérence des politiques en faveur du développement étaient particulièrement importantes. Le Luxembourg a d'ailleurs appuyé une proposition visant à évoquer ce sujet, sous un autre angle, lors de chaque CAE développement.

Le Luxembourg a participé dès ses débuts, à la fin des années cinquante, au Fonds européen pour le développement (FED), l'un des premiers instruments de développement de l'UE mis en place par l'accord de Lomé à l'égard des pays ACP (actuellement un groupe de 79 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Bien que, suite à la demande du Parlement européen, un titre soit réservé pour ce Fonds dans le budget communautaire depuis 1993, le FED ne fait toujours pas partie du budget communautaire général. Il est financé par les États membres de l'UE sur la base de clés de contribution spécifiques, est soumis à ses propres règles financières et est dirigé par un comité spécifique. Chaque FED est en moyenne conclu pour une période de cinq ans. Le 11<sup>ème</sup> FED a été négocié au cours de l'année 2013 et débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Si lors du 10<sup>ème</sup> FED s'étendant de 2008 à 2013 la contribution du Luxembourg a constitué 0,27 % du montant total alloué au FED, le pourcentage de contribution pour le

Luxembourg a été fixé à 0,25509 % du montant total alloué par l'UE aux pays ACP et PTOM ce qui fait une contribution s'élevant à 77 817 755 euros sur la période de sept ans du 11<sup>ème</sup> FED. La légère réduction du pourcentage par rapport au 10<sup>ème</sup> FED, s'explique d'une part par un alignement progressif des clés de contribution du FED à celles du budget général et d'autre part par l'adhésion à l'Union européenne de la Croatie en juillet 2013.

Le rôle de l'UE en matière de coopération consiste aussi en un rôle de coordinateur, notamment pour accorder davantage entre elles les approches des États membres ou du moins les rendre plus complémentaires. Ainsi l'UE a commencé à organiser des programmations conjointes dans des pays partenaires où un certain nombre d'États membres sont actifs en matière de développement (notamment au Laos). En 2013 cet exercice a débuté dans une quarantaine de pays. La Coopération luxembourgeoise soutient ce mécanisme et y participe activement dans ses pays partenaires qui y adhèrent. La programmation se base sur une analyse conjointe de la situation dans le pays mais est aussi en lien étroit avec les stratégies nationales de développement du pays partenaire en question. Ceci contribue à rendre l'aide de l'UE et de ses États membres plus cohérente et donc aussi plus efficace.

La Coopération luxembourgeoise a également contribué en 2013 à l'initiative de la Commission européenne en faveur des enfants victimes de conflits. Cette initiative a trouvé son origine dans le Prix Nobel de la paix que l'UE a remporté en 2012. Acceptant le prix, le Conseil, la Commission et le Parlement européens ont décidé de le consacrer à l'éducation d'enfants victimes de conflits. L'initiative ayant été d'emblée un succès, la Commission européenne a décidé de poursuivre cette initiative et a demandé aux États membres de l'UE de s'y associer. Le Luxembourg a d'ailleurs été le premier État membre à répondre à cet appel de la Commission.

Le Luxembourg a participé en 2013, comme au cours des années précédentes, au mécanisme PEGASE de l'UE, lancé en 2008, qui participe au paiement des salaires et pensions des fonctionnaires (actifs et retraités) de l'autorité palestinienne dans les Territoires palestiniens occupés. Ce soutien devrait contribuer au bien-être de la population palestinienne et, dans le contexte d'un engagement envers une solution à deux États, au renforcement des institutions de l'autorité palestinienne.

## VI. La coopération avec les organisations non gouvernementales de développement



Rencontre sur le cadre post-2015

En 2013, les 95 ONG agréées auprès du ministère des Affaires étrangères, en vertu de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire, ont déboursé 31 176 554 euros pour des activités de coopération au développement à travers les instruments financiers principaux :

- accords-cadres de coopération : 19 accords-cadres (dont quatre en consortium entre deux ONG) ont été cofinancés en 2013, pour un total de 20 870 030 euros.
- cofinancement de projets de développement : 111 projets individuels de 46 ONG ont été appuyés en 2013, pour un total de 8 404 466 euros.
- mandats d'exécution dans le cadre de la coopération bilatérale : 1 902 058 euros.

À cela s'ajoutent des crédits comptabilisés en tant qu'aide publique au développement alloués pour l'action humanitaire (aide d'urgence, aide alimentaire, prévention des crises, reconstruction et réhabilitation), des subsides pour les activités de sensibilisation et d'éducation au développement et un appui en matière de frais administratifs encourus dans la préparation et le suivi des activités de développement. Au total, l'APD allouée aux organisations non gouvernementales nationales en 2013 était de 47 070 919 euros, soit 14,46 % de l'aide publique au développement luxembourgeoise comptabilisée pour cet exercice budgétaire.

La Coopération luxembourgeoise attache une grande importance aux organisations de la société civile en tant qu'acteurs du développement à part entière. Elle est en effet l'une des coopérations qui a le plus recours aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de projets et programmes de développement. Les ONG représentent un vecteur complémentaire de l'aide bilatérale permettant d'intervenir dans des pays et secteurs où le ministère ne peut intervenir et d'atteindre des parties de la population des pays en développement qui ne pourraient autrement pas profiter de la coopération.

Il importe de souligner que, malgré un contexte économique difficile, les fonds alloués aux organisations de la société civile en 2013 sont restés sensiblement les mêmes qu'en 2012.

Le nombre important d'ONG agréées, ainsi que le pourcentage conséquent de l'APD allouée aux ONG témoigne de l'importance que la population luxembourgeoise accorde aux organisations de la société civile, forme d'expression de sa solidarité internationale. L'engagement fort du ministère en faveur des ONG luxembourgeoises, que ce soit dans le soutien des projets de développement que des projets de sensibilisation et d'éducation au développement, permet de maintenir un niveau d'APD autour de 1 % du RNB. En effet, la population luxembourgeoise peut à travers les ONG participer et s'impliquer directement et concrètement dans la mise en œuvre de la politique luxembourgeoise en matière de coopération au développement.

## **Groupe de travail MAE-ONG**

En 2013, le ministère et les ONG se sont réunis à 6 reprises pour discuter de sujets d'intérêt commun, parmi lesquels la nouvelle base documentaire, les leçons à tirer des évaluations d'ONG commanditées par le MAE, la préparation de l'année 2015 (présidence luxembourgeoise du Conseil européen et en même temps Année européenne du développement). Ce dialogue institutionnalisé s'adresse aussi aux ONG humanitaires et/ou non membres du Cercle, et par conséquent des sujets humanitaires, tels que la nouvelle stratégie de la Coopération luxembourgeoise en la matière, les Conditions générales pour les ONG humanitaires ou encore le prochain *World Humanitarian Summit*, y furent également abordés.

## **Comité interministériel pour la coopération au développement**

Des représentants de la société civile ont été invités à la réunion du comité interministériel pour la coopération au développement du 13 décembre 2013, tel que prévu par le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement. La discussion a porté sur la cohérence des politiques pour le développement, et plus précisément sur les marchés publics, les biocarburants, la spéculation financière sur les matières premières agricoles, le commerce extérieur et le rapport de la plateforme d'ONG européenne CONCORD sur la cohérence des politiques pour le développement au niveau européen.

## **Conférence sur le cadre post-2015**

Le 16 mai 2013, le Cercle de Coopération et Caritas Luxembourg, en collaboration avec le ministère, ont organisé une conférence sur l'après-2015, date d'échéance des Objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015). La journée a été un moment privilégié d'échange, réunissant une centaine de représentants des Nations unies, de l'Union européenne, du gouvernement luxembourgeois, de l'Université de Luxembourg et de la société civile. Un des moments forts de cette conférence a été la remise des recommandations post-

---

## **Adaptation des Conditions générales**

---

Suite aux changements législatifs importants de 2012 concernant la loi sur la coopération au développement et l'action humanitaire ainsi que ses règlements grand-ducaux, les Conditions générales régissant les relations contractuelles entre le ministère et les ONG de développement, ainsi que les schémas des demandes et rapports de cofinancement et d'accord-cadre s'y rattachant, ont été adaptés en conséquence au cours de l'année 2013.

Après une année de phase pilote, ces documents ont subi de légers changements en 2013. Les résultats définitifs ont été discutés au sein des groupes de travail MAE-ONG et présentés aux ONG lors de plusieurs sessions d'information avec des représentants du Cercle et du ministère.

- Ainsi, les délais pour les demandes de renouvellement d'agrément ont été modifiés. Les demandes de renouvel-

lement de l'agrément sont dès lors à introduire tous les deux ans au ministère avant le 15 septembre de l'année n-1. Après la demande du ministère de fournir les éventuels rapports manquants et/ou informations complémentaires, un délai de dorénavant 2 mois est accordé à l'ONG pour fournir les documents requis au ministère. Passé ce délai, le ministère fera parvenir à l'ONG un rappel, lui notifiant que si les documents manquants ne sont pas remis au ministère dans un délai de 2 mois, le renouvellement de l'agrément ne pourra lui être accordé.

- L'ONG est obligée de faire effectuer un audit financier du projet auprès du partenaire si au cours d'une des années d'exécution du projet, la part virée au partenaire local est supérieure à 100 000 euros.
- Par ailleurs, l'ONG s'engage à faire effectuer une évaluation interne indé-

pendante du projet si le budget du projet est égal ou supérieur à 250 000 euros (part luxembourgeoise).

- Les nouvelles demandes d'accord-cadre doivent désormais rechercher une double concentration parmi les approches sectorielles, géographiques ou thématiques.
- À la demande des ONG et du Cercle de coopération, les tableaux de bord pour la demande, les appels de fonds et les rapports des accords-cadres ont subi une modification de fond.

La version définitive des Conditions générales, des schémas de présentation des demandes et des rapports, ainsi que des tableaux de bord pour les accords-cadres peut être trouvée sur l'espace de documentation pour les ONG en ligne (<http://cooperation.mae.lu/fr/Espace-restraint-ONG-agrees>).

2015 de la société civile luxembourgeoise au ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Marc Spautz. Dans ce document, le Cercle de Coopération recommande vivement aux décideurs luxembourgeois et européens de faire preuve de leadership et d'aborder d'une manière complète et cohérente les défis mondiaux clés dans un seul cadre post-2015 intégré, basé sur les principes des droits humains et du respect des limites planétaires.

## Rencontre avec les ONG, en vue de l'évènement spécial de l'Assemblée générale des Nations unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement

Le 20 septembre 2013, la Direction de la coopération a invité les ONG intéressées à une rencontre, en vue de la préparation de l'évènement spécial de l'Assemblée générale des Nations unies pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'est tenu le 25 septembre 2013 à New York. En présence de représentants du ministère du Développement durable et des Infrastructures et du Conseil supérieur pour le développement durable, les ONG et la Direction de la coopération ont abordé la question de la réduction de la pauvreté dans le cadre du développement durable, le principe des responsabilités communes mais différenciées, ainsi que les moyens de mise en œuvre et la suite du processus. En amont de la réunion, certaines ONG avaient transmis au ministère leur prise de position, qui, tout comme les Communications de l'Union européenne et les Conclusions du Conseil sur le cadre post-2015, ainsi que le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau et le projet de document final à adopter lors de cet évènement spécial, ont servi de base au débat.

### APD allouée aux ONG en 2013 ventilée par instrument de coopération

Accords-cadres	20 870 030,19 €	44,34 %
Cofinancements individuels	8 404 466,12 €	17,85 %
Frais administratifs ONG	4 206 609,37 €	8,94 %
Mandats attribués aux ONG dans le cadre de la coopération bilatérale	1 902 057,65 €	4,04 %
Intervention d'urgence	9 303 250,93 €	19,76 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 395 742,93 €	11,46 %
dont aide alimentaire d'urgence	50 000,00 €	0,11 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	50 000,00 €	0,11 %
Reconstruction et réhabilitation	3 067 039,54 €	6,52 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	740 468,46 €	1,57 %
Subsides-sensibilisation ONG	1 860 624,80 €	3,95 %
Subsides au Cercle des ONG	320 920,90 €	0,68 %
Soutien aux ONG par des administrations publiques autres que la DCD	30 000,00 €	0,06 %
Aide aux réfugiés dans le pays donneur	-	0,00 %
Appui aux programmes	172 958,54 €	0,37 %
<b>Total</b>	<b>47 070 918,50 €</b>	<b>100 %</b>

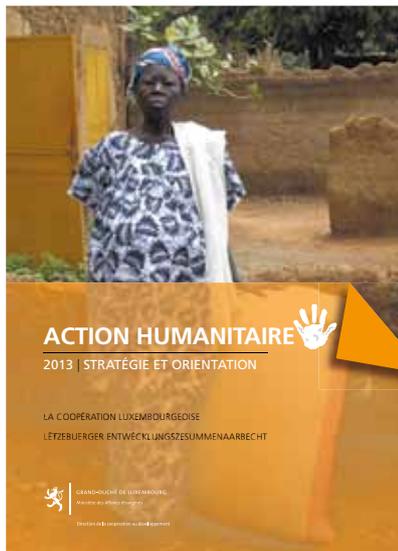
Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Infrastructure et services sociaux</b>	<b>20 457 434 €</b>	<b>74,63 %</b>
<b>Éducation</b>	5 202 901 €	11,05 %
dont éducation, niveau non spécifié	1 858 497 €	3,95 %
dont éducation de base	2 839 693 €	6,03 %
dont éducation secondaire	490 648 €	1,04 %
dont éducation post-secondaire	14 063 €	0,03 %
<b>Santé</b>	6 512 015 €	13,83 %
dont santé, général	3 688 691 €	7,84 %
dont santé de base	2 823 324 €	6,00 %
<b>Politique en matière de population / santé et fertilité</b>	538 889 €	1,14 %
<b>Distribution d'eau et assainissement</b>	622 847 €	1,32 %
<b>Gouvernement et société civile</b>	2 957 672 €	6,28 %
dont Gouvernement et société civile - général	2 615 311 €	5,56 %
dont Conflits, paix et sécurité	342 360 €	0,73 %
Infrastructure et services sociaux divers	4 623 111 €	9,82 %
<b>Infrastructure et services économiques</b>	<b>935 633 €</b>	<b>1,99 %</b>
Transports et entreposage	-	0,00 %
Communications	-	0,00 %
Production et distribution d'énergie	150 486 €	0,32 %
Banques et services financiers	785 148 €	1,67 %
Entreprises et autres services	-	0,00 %
<b>Production</b>	<b>2 818 398 €</b>	<b>5,99 %</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	2 692 987 €	5,72 %
Industries manufacturières, ind. extractives, construction	28 738 €	0,06 %
Politique commerciale et réglementations	-	0,00 %
Tourisme	96 673 €	0,21 %
<b>Destination plurisectorielle ou transversale</b>	<b>4 857 428 €</b>	<b>20 %</b>
Protection de l'environnement	326 069 €	0,69 %
Autres multisecteurs	4 531 359 €	9,63 %
dont aide plurisectorielle	816 960 €	1,74 %
dont développement et gestion urbaine	48 000 €	0,10 %
dont développement rural	2 922 397 €	6,21 %
dont développement alternatif non agricole	-	0,00 %
dont éducation et formation plurisectorielles	744 002 €	1,58 %
dont institutions scientifiques et de recherche	-	0,00 %
<b>Soutien budgétaire</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Aide alimentaire développementale / sécurité alimentaire</b>	<b>1 370 €</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Aide humanitaire</b>	<b>9 303 251 €</b>	<b>31,44 %</b>
Intervention d'urgence	5 495 743 €	11,68 %
dont assistance matérielle et services d'urgence	5 395 743 €	11,46 %
dont aide alimentaire d'urgence	50 000 €	0,11 %
dont coordination des secours et services de soutien et de protection	50 000 €	0,11 %
Reconstruction et réhabilitation	3 067 040 €	6,52 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	740 468 €	1,57 %

---

Ventilation sectorielle de l'APD mise en œuvre par les ONG	APD bilatérale	%
<b>Frais administratifs des donateurs</b>	<b>206 220 €</b>	<b>0,44 %</b>
<b>Aide aux réfugiés dans le pays donneur</b>	<b>-</b>	<b>0,00 %</b>
<b>Sensibilisation</b>	<b>1 860 625 €</b>	<b>3,95 %</b>
<b>Non affecté / Non spécifié</b>	<b>6 630 560 €</b>	<b>14,09 %</b>
<b>Total aide bilatérale &amp; multilatérale ventilable par secteur</b>	<b>47 070 919 €</b>	<b>100,00 %</b>

---

## VII. L'action humanitaire



Stratégie action humanitaire

En 2013, le ministère des Affaires étrangères a mis à jour sa stratégie en matière d'action humanitaire ainsi que les conditions générales régissant les relations en matière d'aide humanitaire entre le ministère et les ONG. Ces deux documents, qui ont été révisés en consultation étroite avec les principales organisations humanitaires luxembourgeoises, permettront de mieux concilier les interventions d'urgence avec l'aide au développement, en introduisant le concept de la « résilience ». Ils prévoient en outre des modalités de financement plus flexibles afin de promouvoir une approche à plus long terme, à travers les différentes phases d'une crise humanitaire, et d'assurer une continuité entre la phase de transition et l'aide au développement.

En ligne avec les 3 piliers définis dans sa stratégie d'action humanitaire, le ministère a soutenu en 2013 des interventions dans les trois phases d'une crise humanitaire : l'urgence, la transition et la prévention. En 2013, le ministère avait à disposition un budget total de 37 000 000 euros destiné aux interventions humanitaires. Quasiment l'intégralité du budget, à savoir 36 993 765 euros a été déboursée.

### L'aide d'urgence

En matière d'aide d'urgence, l'année 2013 a été principalement marquée par les crises complexes prolongées en Syrie, au Mali et en République démocratique du Congo, par les nouveaux conflits armés en République centrafricaine et par le typhon Haiyan aux Philippines.

Durant l'année 2013, le ministère a fait des contributions à hauteur de 3 000 000 euros à différentes organisations luxembourgeoises et internationales dans le cadre de la crise malienne. Ces fonds étaient destinés à des projets d'urgence pour les populations affectées à l'intérieur du pays mais également pour plus d'un demi-million de réfugiés maliens ayant fui dans les pays voisins (Niger, Mauritanie, Burkina Faso).

### emergency.lu aux Philippines pour offrir de la connectivité après le typhon Haiyan

Le 10 novembre, deux kits de déploiement rapide d'emergency.lu et 4 volontaires de la Protection civile luxembourgeoise ont été déployés aux Philippines. L'objectif de leur mission était de rétablir les services de communication dans les régions affectées par le typhon Haiyan, à la fois en soutien au Emergency Telecommunications Cluster (ETC) et en tant que membre du réseau de protection civile IHP (International Humanitarian Partnership). Deux kits supplémentaires ont été envoyés aux Philippines depuis le dépôt humanitaire (Humanitarian Response Depot) à Dubaï. Le transport du personnel et du matériel a été réalisé avec l'assistance de Luxembourg Air Ambulance, de l'aviation militaire suédoise et de l'aviation militaire belge (vol effectué pour B-FAST).

Le 21 novembre, l'équipe emergency.lu aux Philippines a été renforcée par deux volontaires supplémentaires, dont un bénévole de la Protection civile luxembourgeoise et un collègue allemand du « Technisches Hilfswerk (THW) ».

Le premier kit de déploiement rapide, mis en place sur le toit de l'Hôtel de Ville de Tacloban et complété par un système de contrôle d'accès sans fil fourni par Ericsson Response, a fourni de la connectivité à haut débit à compter du 15 novembre à plus de 3 000 utilisateurs, dont les autorités locales, les agences de l'ONU, de nombreuses ONG et l'aéroport.

Un deuxième kit de déploiement rapide a été mis en place à l'Hôtel de Ville d'Ormoc pour fournir des services de télécommunication à la communauté humanitaire et pour appuyer les équipes

d'évaluation et de coordination du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA/UNDAC). Il a été démantelé après 4 jours, dès que le fournisseur internet local a pu rétablir ses services.

Deux kits supplémentaires ont été mis en service à Guiuan. Un des deux terminaux a été rapatrié en février 2014. Le deuxième a continué jusqu'en mai 2014 à offrir de la connectivité gratuite aux organisations humanitaires de plus en plus nombreuses à s'être installées fin 2013 dans cette municipalité gravement sinistrée.



Philippines - Antenne emergency.lu à Guiuan

En réponse à la situation dramatique en Syrie, caractérisée par le Haut-Commissaire des Nations unies pour les réfugiés, Antonio Guterres, comme la pire tragédie humanitaire depuis le génocide au Rwanda, le ministère a alloué des fonds au-delà de la promesse de don de 3 000 000 euros faite en début d'année, portant l'effort luxembourgeois à 5 629 358,24 euros en 2013. Ces fonds ont permis aux partenaires humanitaires de mettre en œuvre des projets en faveur de la population affectée sur le territoire syrien et en faveur des 3 millions de réfugiés syriens accueillis dans les pays voisins (Liban, Jordanie, Turquie).

En 2013, le ministère a augmenté son soutien à la République démocratique du Congo pour répondre aux besoins de la population affectée par les conflits violents. Les 1 297 500 euros déboursés à cet effet ont financé des projets d'urgence dans le domaine de l'assistance médicale, agricole, éducative et matérielle aux déplacés internes au nord et à l'est du pays. Une partie de ces fonds, à savoir 250 000 euros, ont été attribués au fonds multi-donateur (DRC Pooled Fund) géré par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA).

Le 8 novembre 2013, le typhon Haiyan de catégorie 5, considéré comme la tempête la plus puissante jamais enregistrée, s'est abattu sur les Philippines et a causé des destructions massives dans 36 provinces. Les régions les plus durement touchées, dont l'archipel des Visayas et Leyte, affichent également les taux de pauvreté et de sous-alimentation les plus élevés. Haiyan a fait plusieurs milliers de morts et a affecté plus de 10 millions de personnes, près d'un dixième de la population totale. Face à cette urgence extrême, la Coopération luxembourgeoise a réagi en déployant ses équipements de télécommunication « emergency.lu » (voir encart) et en contribuant à hauteur de 650 234 euros à des projets d'urgence de ses partenaires humanitaires (nourriture, eau, abris, soins médicaux et non vivres).

Le ministère a également appuyé des projets d'aide d'urgence dans les pays suivants : Afghanistan, Burkina Faso, Colombie, République du Congo, Inde, Kenya, Laos, Liban, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigeria, République populaire démocratique de Corée, Soudan, Soudan du Sud, Somalie, Swaziland, Territoires palestiniens occupés, Tchad, Thaïlande, Vietnam et Yémen.

## La phase de transition

Après l'urgence, la phase de transition vise à soutenir les efforts des populations affectées pour reconstruire leur vie et récupérer leurs moyens de subsistance. L'objectif de la phase de transition est à la fois de faire le lien entre la phase d'urgence et celle de développement, et d'accompagner la communauté et les individus dans le processus de reconstruction et de réhabilitation.

## République centrafricaine

Dès le début des incidents violents en décembre 2012 en République centrafricaine, le ministère a réagi à une situation humanitaire catastrophique en soutenant plusieurs interventions de ses partenaires humanitaires. En dépit de la gravité des conditions de vie de la population, le conflit en République centrafricaine a maintenu le profil d'une crise oubliée tout au long de 2013 n'attirant que très peu l'attention de la part de la communauté

internationale et des médias. Il a fallu que la bataille de Bangui, fin 2013, fasse la une des journaux et qu'une violence généralisée s'ensuive, affectant la quasi-totalité de la population du pays, pour que la communauté internationale commence à réagir aux besoins humanitaires de plus en plus dramatiques. Fin 2013, près d'un million de Centrafricains étaient déplacés à l'intérieur du pays ou avaient fui vers les pays voisins et 2,5 millions de

personnes étaient dans le besoin d'une aide humanitaire. Pour répondre à leurs besoins, le ministère a financé en 2013 des projets d'assistance matérielle, de distribution d'eau, de soins médicaux, d'équipement d'hôpitaux et d'encadrement des réfugiés dans les pays voisins à hauteur de 1 115 000 euros.



Haïti - Réhabilitation d'une école après le séisme

À titre d'exemple, le ministère a cofinancé dans le cadre de la crise humanitaire « oubliée » au Soudan un projet de réhabilitation de la Fondation Caritas Luxembourg à hauteur de 127 500 euros. Le projet consistait à adopter une approche plus durable en améliorant les conditions de vie des populations affectées par le conflit dans divers domaines tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, tout en promouvant la réintégration sociale et le développement de la paix. En outre, au Somaliland, un projet de réhabilitation de Care in Luxembourg a été cofinancé à hauteur de 178 502 euros. En réponse aux sécheresses récurrentes et à l'insécurité alimentaire conséquente, le projet visait à créer des groupes d'épargne et à diversifier les moyens de subsistance de 1 000 familles vulnérables. Dans le cadre du typhon Haiyan, la Coopération luxembourgeoise a par ailleurs cofinancé par l'intermédiaire de la Banque mondiale (300 000 euros) l'élaboration d'un cadre de relèvement permettant de guider le gouvernement des Philippines dans l'exécution des programmes de reconstruction et de réhabilitation.

En 2013, la Fondation Caritas Luxembourg a par ailleurs bénéficié d'un appui financier pour ses programmes de réhabilitation ou de reconstruction en Inde, au Liban, au Salvador, en Afghanistan, dans les Territoires palestiniens occupés, en Colombie, au Laos, en République démocratique du Congo, en Iraq et au Soudan du Sud. Le ministère a contribué à quatre projets de Handicap International Luxembourg en Thaïlande, en République Démocratique du Congo, au Burkina Faso et au Burundi. En outre, le ministère a cofinancé des projets de la Croix-Rouge luxembourgeoise au Népal, au Burundi et au Niger. Finalement, le ministère a participé au financement de plusieurs projets de reconstruction aux Philippines suite aux typhons Sendong, Quinta et Bopha (Coopération humanitaire Luxembourg, Société Kolping) et d'un projet de réhabilitation au Bangladesh (Friendship International).

## Prévention et résilience

La prévention et la résilience représentent le troisième pilier de l'action humanitaire luxembourgeoise qui intervient à la fois en amont et en aval des phases d'urgence et de transition. Au moins 5 % du budget humanitaire annuel sont prévus à cet effet.

En raison de l'évolution préoccupante de la crise socio-politique au nord du Mali qui affecte également les pays limitrophes, et à cause des risques d'insécurité alimentaire dans plusieurs pays du Sahel, la Fondation Caritas Luxembourg a bénéficié d'appuis financiers du ministère d'un montant total de 106 250 euros pour deux projets de prévention et de résilience. Un premier projet visait à prendre en charge, respectivement à prévenir la malnutrition sévère et modérée dans les centres de récupération nutritionnelle au Niger. Le deuxième consistait à renforcer les capacités des Caritas sahéliennes (Mali, Sénégal, Burkina Faso) pour améliorer la préparation et la réponse aux urgences humanitaires causées par la crise au Mali.

## Haïti

L'année 2013 a marqué la fin de l'engagement triennal pris par le Luxembourg pour soutenir les efforts de réhabilitation et de reconstruction en Haïti. Ainsi, en 2013, le ministère a cofinancé des projets de réhabilitation et de reconstruction d'écoles, de maisons, de centres de santé et de

préparation aux catastrophes de la Croix-Rouge luxembourgeoise, Handicap International Luxembourg, la Fondation Caritas Luxembourg, Objectif Tiers Monde et Action pour un Monde Uni pour un montant total de 888 458 euros.

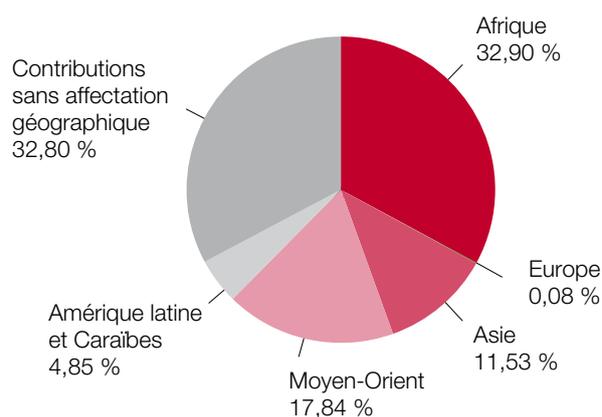


Mali - Communauté vulnérable au nord du pays

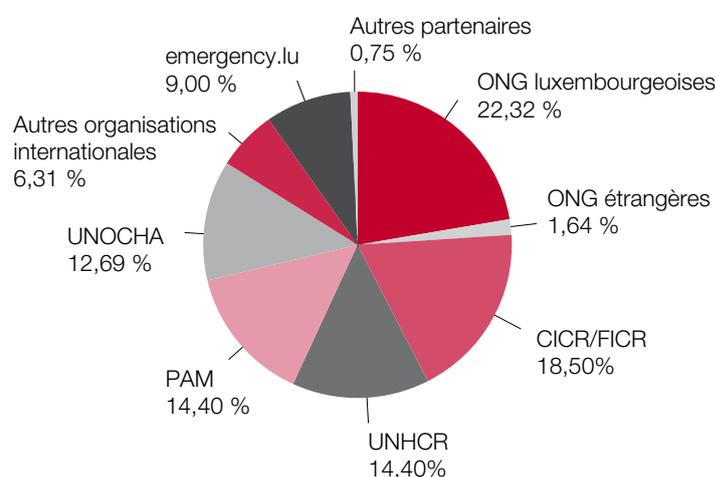
Au Bangladesh, pays fréquemment affecté par des catastrophes naturelles, 3 projets de prévention de la Fondation Caritas Luxembourg et de Friendship International ont été cofinancés par le ministère à hauteur de 181 900 euros. Poursuivant le même objectif de la réduction des risques et de l'amélioration des conditions de vie des populations, les trois projets proposaient néanmoins des activités diversifiées telles que la sensibilisation des communautés aux risques existants, l'élaboration de plans d'urgence en collaboration étroite avec les bénéficiaires, la construction de maisons à coût modéré plus durables et adaptées aux besoins des familles ou encore la mise en place d'exploitations d'unités communautaires d'extraction, de désalinisation et de purification d'eau potable.

De plus, Care in Luxembourg, Handicap International Luxembourg, la Croix-Rouge luxembourgeoise et la Fondation Caritas Luxembourg ont reçu un appui financier du ministère pour la mise en œuvre des projets de prévention et de résilience en Bolivie, en Haïti, en Inde, au Laos et en Somalie. Le ministère a en outre soutenu le travail du Secrétariat des Nations unies pour la stratégie internationale de réduction des risques de catastrophes (UN-ISDR) par une contribution à hauteur de 250 000 euros.

### Répartition géographique du budget de l'aide humanitaire



### Contributions du budget de l'aide humanitaire par type de partenaire



**Aide humanitaire par type de partenaire**

ONG luxembourgeoises	9 303 250,93 €
ONG étrangères	683 051,00 €
CICR/FICR	7 710 000,00 €
UNHCR	6 000 000,00 €
PAM	6 000 000,00 €
UNOCHA	5 286 783,64 €
Autres organisations internationales	2 629 134,52 €
emergency.lu	3 751 661,43 €
Autres partenaires	312 236,45 €
<b>Total</b>	<b>41 676 117,97 €</b>

**Répartition géographique de l'aide humanitaire**

Afrique	13 712 177,52 €
Europe	32 090,00 €
Asie	4 806 183,65 €
Moyen-Orient	7 437 103,24 €
Amérique latine et Caraïbes	2 019 502,91 €
Contributions sans affectation géographique	13 669 060,65 €
<b>Total</b>	<b>41 676 117,97 €</b>

**Déboursements à travers tous les crédits**

<b>Action humanitaire</b>		<b>% de l'aide humanitaire</b>	<b>% de l'APD</b>
Assistance matérielle et services d'urgence	25 829 473,74 €	61,98 %	8,00 %
Aide alimentaire d'urgence	5 000 000,00 €	12,00 %	1,55 %
Coordination des secours et services de soutien et de protection	4 656 518,97 €	11,17 %	1,44 %
Aide à la reconstruction et réhabilitation	3 617 039,54 €	8,68 %	1,12 %
Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue	2 573 085,72 €	6,17 %	0,80 %
<b>Total</b>	<b>41 676 117,97 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12,90 %</b>

## VIII. L'appui aux programmes

L'appui aux programmes concerne les opérations liées au déploiement de ressources humaines au service de la coopération. Il comprend les volets suivants :

- Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés, coopérants religieux
- Congé « Coopération au développement »
- « Junior Professional Officers » (ou JPO) auprès des Nations unies
- « Jeunes Experts » (JED) dans les délégations de la Commission européenne
- « Volontaires des Nations unies » (VNU)
- Assistants Techniques Juniors (ATJ)
- Service volontaire de coopération (SVC)
- Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA-Tiers Monde

Les différentes opérations dans ce contexte ont été financées en 2013 à hauteur de 4 020 594,05 euros, dont 3 971 279,25 euros ont été imputés sur le Fonds de la coopération et 49 314,80 euros à charge de l'article budgétaire 01.732.020 pour le remboursement de congés de coopération.

### **Agents de la coopération, coopérants, coopérants assimilés et stagiaires**

Parmi les différents acteurs œuvrant dans le domaine de la coopération luxembourgeoise figurent les agents de la coopération, qui travaillent pendant une durée maximale de 4 ans soit dans un bureau de coopération situé dans les pays partenaires, soit à la Direction de la coopération.

Les coopérants et coopérants assimilés sont envoyés par des ONG agréées par le ministère dans les pays en développement où sont situées leurs activités respectives.

### **Congé « Coopération au développement »**

Le congé de coopération permet à des membres d'ONG luxembourgeoises agréées de participer à des missions auprès de leurs partenaires.

### **Jeunes Experts (JPO) auprès des agences des Nations unies**

Sur la base d'un accord général entre le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), il est offert aux jeunes diplômés, de nationalité ou de résidence luxembourgeoises, la possibilité de se spécialiser dans la coopération au développement et d'acquérir une expérience solide à travers l'action multilatérale du PNUD et d'autres agences onusiennes. Le Luxembourg prévoit le financement intégral de ses JPO pour une durée allant jusqu'à 4 années, ce qui a permis dans le passé à un certain nombre de JPO d'intégrer pleinement les structures de l'ONU.

### **Jeunes Experts (JED) au sein des délégations de la Commission européenne**

Ce programme permet aux jeunes diplômés nationaux ou résidents luxembourgeois d'être formés aux différentes actions de coopération au développement de l'Union européenne en étant attachés pour une période de deux ans auprès des délégations de la Commission européenne dans les pays partenaires luxembourgeois.

## Volontaires des Nations unies (VNU)

Le Luxembourg figure parmi les principaux bailleurs du programme « Volontaires des Nations unies » (VNU) en finançant des volontaires des pays du Sud dans le cadre d'une coopération Sud-Sud. La destination et la provenance des volontaires se situent dans les pays partenaires de la Coopération luxembourgeoise.

## Les Assistants Techniques Juniors (ATJ)

En partenariat avec Lux-Development, il est offert aux jeunes nationaux ou résidents luxembourgeois des stages rémunérés qui leur permettent d'obtenir une première expérience de terrain couvrant les différents aspects de la coopération au développement. L'ATJ est affecté sur un projet de coopération à l'étranger, où il est encadré par un collaborateur de Lux-Development qui assure le rôle de tuteur. Cette formation peut être prorogée pour une deuxième année.

## Le service volontaire de coopération (SVC)

Ce programme dont les acteurs principaux sont le Service National et le Cercle des ONG offre aux jeunes la possibilité de faire un service volontaire auprès d'un partenaire dans un pays en développement.

## Stagiaires à la Direction de la coopération ou auprès d'ENDA

Des stages sont offerts à des étudiants qui souhaitent approfondir des connaissances déjà acquises dans le domaine de la coopération, soit au sein de la Direction de la coopération au développement, soit sur le terrain à Dakar (Sénégal) via une convention signée entre le ministère et l'ONG internationale ENDA Tiers Monde, soit à titre exceptionnel et dûment évalué pour des projets très spécifiques dans le cadre d'études supérieures en cours ou d'engagements personnels justifiés.

Désignation	Nombre de personnes concernées
Agents de la coopération	19
Coopérants	15
Coopérants assimilés	19
Coopérants religieux	3
Congé « Coopération au développement »	56
Junior Professional Officers (JPO) auprès des Nations unies	19
Jeunes Professionnels en Délégations (JPD) dans les délégations de la Commission européenne et du SEAE (JED)	4
Volontaires des Nations unies (VNU)	15
Assistants Techniques Juniors (ATJ)	10
Service volontaire de coopération (SVC)	28
Stagiaires à la Direction de la coopération	7
Stagiaire ENDA	1

# IX. La sensibilisation et l'éducation au développement

## Les activités de communication en 2013

Direction de la Coopération au développement et de l'action humanitaire, Ministère des Affaires étrangères et européennes | 1852 24 28 21 51

M6, mois 2014



News ! de la Coopération luxembourgeoise

Contenu

**Articles**

2<sup>e</sup> Forum du Myanmar pour la Coopération au développement 1

Appui aux TIC : Burkina Faso 2

Luxembourg Rwanda - la fin de 20 ans de collaboration 3

200 ans de l'OCDE - l'Allemagne 3

Sauvage au Cameroun 3

Des "bancs fondés" de grande utilité 4

Passe de l'année "Niger" 5

Visite officielle au Cap Vert 5

**Tableaux**

Luxembourg devient membre du MDG 2

**Évaluations des projets**

Rwanda 3

Coopère Consultatif Sénégal 4

Au cœur de l'actualité 5

A noter que suite au processus d'ouverture et de transition lancé en 2011, la Coopération luxembourgeoise a décidé d'apporter son aide au favor du Myanmar sur le court et le moyen terme. La coopération luxembourgeoise s'inscrit dans le cadre de la transition et le renforcement des capacités dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie et sur le développement local et rural. Outre le fait que ces secteurs sont prioritaires pour le développement du Myanmar, la coopération luxembourgeoise dispose d'une longue expérience dans la région dans ces domaines. Le Luxembourg soutient ainsi des projets multilatéraux et a du PNUD, de l'UNICEF et de l'UNESCO.

News! la newsletter de la Coopération luxembourgeoise

## Subsides pour les activités de sensibilisation des ONG

La stratégie de communication a véritablement été mise en œuvre en 2013. La Coopération luxembourgeoise a augmenté sa visibilité en étant plus systématique dans les invitations et communiqués envoyés à la presse, également par la mise à jour plus régulière du site internet, notamment dans la section actualités, et par la publication des marchés publics et les explications y relatives.

Le livre « Une responsabilité en partage- trente ans de Coopération luxembourgeoise au développement » a été publié en 2013. Il retrace l'historique de la coopération au développement, allant de l'après-guerre à nos jours. Le 26 avril 2013 un exemplaire a été présenté au Premier ministre, Jean-Claude Juncker, en présence des secrétaires d'État et ministres luxembourgeois ayant eu la coopération au développement sous leur responsabilité : Robert Goebbels, Lydie Err, Charles Goerens, Jean-Louis Schiltz et Marie-Josée Jacobs.

Le rapport annuel 2012, servant d'outil de communication sur les activités de la Coopération luxembourgeoise a été développé sur deux supports : papier et le mini-site [www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu). Pour permettre une diffusion plus large, il a été traduit pour la première fois en anglais.

News ! La newsletter de la Coopération luxembourgeoise a également vu le jour en 2013, avec la publication de trois numéros. Cette publication est diffusée tous les trois mois par courrier électronique et reprend les activités de la Coopération. Les personnes souhaitant la recevoir peuvent envoyer un e-mail à [info.cooperation@mae.etat.lu](mailto:info.cooperation@mae.etat.lu)

La Direction de la Coopération s'est engagée sur le plan socioculturel en appuyant le Fundamental Monodrama Festival, en cofinçant quatre représentations au Festival.

Le ministère a pu participer à une réunion de DevCom, qui réunit les spécialistes de communication des pays membres pour travailler sur l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques.

En raison des élections anticipées la Coopération luxembourgeoise n'a pas organisé d'Assises.

En 2013, les Conditions générales pour la sensibilisation et l'éducation au développement ont été révisées avec le Cercle des ONG. Parmi les innovations majeures sont la révision des définitions de la sensibilisation et l'éducation au développement, l'autopromotion et le plaidoyer/propagande, ainsi qu'une grille de sélection. Ces nouvelles Conditions générales sont le fruit d'une collaboration étroite entre le ministère et les ONG.

En 2013, la Direction a cofinancé 11 projets de sensibilisation annuels et 9 accords-cadres pluriannuels d'éducation au développement ; la participation publique totale était de 1 860 624,80 euros. Ces subsides ont permis de soutenir des activités et des thématiques différentes, parmi lesquelles les Objectifs du Millénaire pour le développement, la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, la souveraineté alimentaire, l'éducation, le commerce équitable, la promotion des droits de la femme et de l'enfant ainsi que la relation entre santé et développement.

## X. La microfinance



Un prêt de 50 dollars US a permis à une agricultrice de commencer un élevage de porcelets et de diversifier ses revenus - Kampong Thom, Cambodge

2,5 milliards de personnes - plus de la moitié de la population adulte du monde ; soit 77 % des personnes en pays en développement - n'ont pas accès à des produits financiers ou à une banque. Ceci est d'autant plus alarmant, si l'on considère que c'est le secteur privé qui crée 9 emplois sur 10, dont la plus grande partie est créée par des Petites et Moyennes Entreprises (PME). Et ce sont ces PME qui considèrent l'accès au financement comme leur plus grand obstacle à la croissance. Le potentiel des PME est énorme et c'est seulement depuis peu que l'on commence à comprendre les capacités des croissances tournées vers les pauvres (pro-poor growth) ainsi que le potentiel de ces économies pour sortir les gens de la pauvreté.

La Coopération luxembourgeoise s'engage depuis près de 20 ans pour soutenir activement le développement de la microfinance et de la finance inclusive, reconnaissant que ces outils constituent des mécanismes importants pour la réduction de la pauvreté. Dès le début des années 90, la Direction de la coopération a collaboré avec les acteurs de la société civile spécialisés en microfinance et depuis ce temps, la Coopération luxembourgeoise s'est profilée comme un acteur majeur dans le secteur de la microfinance. Depuis 2013, des efforts ont été faits pour canaliser les appuis financiers avec l'objectif de mieux les déployer dans des secteurs spécifiques et dans nos pays de coopération prioritaires. Au cours de 2013, le ministère a ainsi reconduit ses engagements pluriannuels avec ses différents partenaires, tels que la Table Ronde Luxembourgeoise de la microfinance, la Plateforme européenne de la microfinance, l'ONG ADA, et SOS Faim, Microinsurance Network ainsi qu'avec le Consultative Group to Assist the Poor (CGAP).

En 2013 a eu lieu en Tanzanie la première conférence de la microfinance pour le continent africain, appelée : « Semaine Africaine de la Microfinance », qui était appuyée par la Coopération luxembourgeoise et organisée par ADA avec les principaux réseaux régionaux de microfinance africaine.

L'année 2013 était également une année marquante pour la Table Ronde Luxembourgeoise de la microfinance, car sous sa nouvelle présidence tournante ses 14 membres ont décidé de créer une association, dotée d'une personnalité juridique pour créer davantage de synergies avec les acteurs du secteur privé et du monde financier. Le ministère est parmi les membres fondateurs de cette association.

Le ministère a également continué à apporter son soutien à LuxFlag, la « Luxembourg Fund Labeling Agency », qui accorde des labels de qualités à des fonds d'investissement dédiés à la microfinance et à l'environnement.

Le ministère a également appuyé le « Luxembourg Microfinance Development Fund », un fonds d'investissement en microfinance domicilié au Luxembourg dont l'activité consiste à appuyer de manière ciblée des institutions de microfinance de petite et de moyenne tailles actives dans les pays en développement.

En 2013, le ministère a continué son soutien au premier programme bilatéral d'ampleur de la Coopération luxembourgeoise (de 2008 à 2014) dans le secteur de la microfinance, le programme « Promotion de secteurs financiers inclusifs dans la Zone UEMOA » qui fournit un appui à la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour consolider le secteur de la microfinance, ainsi que la maîtrise des risques pour la promotion des activités de microfinance en zone UEMOA.

Enfin, le ministère a soutenu différents programmes du FENU et du FIDA visant à développer de nouveaux outils dans le domaine de la microfinance, de la finance inclusive, comme des transferts des fonds des migrants.

Finalement, au cours du mois de novembre 2013, le ministère a contribué à l'organisation de la Semaine européenne de la microfinance.

## XI. L'évaluation



Évaluation au Nicaragua

*« L'évaluation est l'appréciation systématique et objective d'un projet, d'un programme ou d'une politique, en cours ou achevé, de sa conception, de sa mise en œuvre et de ses résultats. Le but de l'évaluation est de déterminer la pertinence et l'accomplissement des objectifs, l'efficacité en matière de développement, l'efficacité, l'impact et la durabilité. Une évaluation doit fournir des informations crédibles et utiles permettant d'intégrer les leçons de l'expérience dans le processus de décision des bénéficiaires et des donateurs ».*

Définition du Comité d'aide au développement de l'OCDE

Dans son effort continu d'améliorer la qualité de la Coopération luxembourgeoise à travers l'apprentissage permanent, le ministère renforce d'un côté aussi bien sa présence dans les réseaux internationaux (p. ex. *Evaluation network* du Comité d'aide au développement de l'OCDE) que nationaux (p. ex. Société luxembourgeoise de l'Évaluation et de la Prospective, SOLEP). Le ministère vise également à améliorer l'échange interne entre ses différents services, l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement Lux-Development et les acteurs de la société civile.

L'information produite par les évaluations est partagée de manière transparente, pour être discutée et analysée de manière critique avant que les leçons apprises ne soient appliquées le cas échéant.

Forte d'une expérience solide de longue date en termes d'évaluation d'ONG, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a pu tirer des leçons transversales de presque 40 évaluations de différentes ONG réalisées depuis l'année 2006 pour renforcer le rôle de l'évaluation.

Ainsi, les conditions générales régissant les relations contractuelles entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et les organisations non gouvernementales de développement prévoient aujourd'hui l'obligation des ONG de faire réaliser de manière systématique des audits financiers au niveau du partenaire local et des évaluations internes indépendantes à partir de seuils de financement déterminés.

Cet effort vient compléter celui des évaluations externes d'ONG assurées par le ministère, et qui continueront à être effectuées à des moments clés (p. ex. préparation d'un accord-cadre).

En ce qui concerne la coopération bilatérale, les revues à mi-parcours fournissent des éléments d'information permettant d'apprécier la contribution du Luxembourg à la réalisation des stratégies de développement de ses pays partenaires. Elles se prononcent sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité des différents volets des Programmes indicatifs de coopération (PIC) et alimentent le dialogue politique et stratégique avec les autorités des pays concernés. Vu l'évolution du contexte général et des modalités de mise en œuvre de la Coopération luxembourgeoise (p. ex. programmation conjointe, diversification des partenaires), une réflexion interne sur l'approche des revues à mi-parcours est actuellement menée.

En 2013, le ministère vient également de lancer une méta-évaluation des interventions de la Coopération luxembourgeoise dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme. L'objectif de cette évaluation est de faire une synthèse des constatations tirées des évaluations des interventions mises en œuvre dans le sous-secteur de la formation professionnelle en hôtellerie et tourisme au niveau de quatre pays partenaires (Vietnam, Nicaragua, Cabo Verde et Laos), en se focalisant sur deux critères en particulier, à savoir l'impact et la viabilité. Cette évaluation se justifie par la solide expérience acquise depuis 1996 ainsi que par le budget considérable alloué aux interventions de ce sous-secteur dans les différents pays qui s'élève à environ 50 millions d'euros. Les conclusions de cette méta-évaluation seront disponibles vers la moitié de l'année 2014.

## Programmes évalués en 2013



Revue à mi-parcours du PIC Cabo Verde

En 2013, la Coopération luxembourgeoise a procédé aux évaluations suivantes :

### - Coopération bilatérale

- Revue à mi-parcours du PIC Nicaragua
- Revue à mi-parcours du PIC Cabo Verde

### - ONG sous accord-cadre

- Eng Breck mat Lateinamerika
- Handicap International Luxembourg
- Pro Niños Pobres
- Objectif Tiers Monde

### - ONG sous cofinancement

- Action pour un Monde Uni
- Meninos e Meninas da Rúa
- Care in Luxembourg

### - ONG sous mandat

- SOS FAIM, projet « Création, mise en place et gestion d'un Fonds d'appui aux initiatives rurales (FAIR) » au Mali

Les résumés exécutifs de ces évaluations peuvent être consultés sur le site Internet de la Coopération luxembourgeoise (<http://cooperation.mae.lu>).

## XII. Rapport sur l'état des travaux du comité interministériel pour la coopération au développement



Les représentants du Cercle des ONG au comité interministériel du 13 décembre

### Mandat

La loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire prévoit d'une part l'extension des compétences du comité interministériel pour la coopération au développement à la cohérence des politiques pour le développement (art. 50) et d'autre part demande au gouvernement de présenter à la Chambre des députés un rapport annuel sur les travaux du comité, y compris sur la question de la cohérence des politiques pour le développement (art. 6).

Le règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixe la composition et le fonctionnement du comité interministériel pour la coopération au développement.

### Composition

Étant donné que le règlement grand-ducal prévoit à son article 1 que chaque membre du gouvernement désigne un délégué pour siéger au comité, ce dernier a subi en 2013 deux modifications quant à sa composition. Cela a été le cas une première fois en mai suite à un remaniement gouvernemental et une réorganisation de certains départements ministériels. En décembre suite à l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, l'ensemble des membres du comité a été renouvelé, suite à une lettre que le ministre Romain Schneider a adressée aux membres du gouvernement, y compris le Premier ministre, le 4 décembre 2013.

### Activités

Le comité dans ses différentes compositions s'est réuni au cours de l'année 2013 à six reprises, à savoir le 8 février, le 25 avril, le 14 juin, le 13 septembre, le 22 novembre et le 13 décembre.

Le comité a invité différents responsables ou experts à ses réunions, et a tenu la dernière rencontre de l'année en présence des représentants du Cercle des ONG.

Parmi les sujets abordés lors des réunions il y a lieu de relever plus spécifiquement :

a) Grandes orientations de la politique de coopération au développement

- Le comité a été saisi du projet de rapport annuel de ses travaux à intégrer dans le rapport annuel 2012 de la coopération luxembourgeoise et l'a approuvé.
- Le comité a entendu une présentation des grandes lignes du rapport annuel 2012 de la coopération, y compris les nouveautés introduites pour la partie bilatérale.
- Le comité a été informé des grandes lignes du dossier de l'après-2015 et de la préparation en cours pour fixer un nouveau cadre de développement avec des objectifs de développement durable pour la période après 2015. Il a eu des discussions sur ce dossier sachant que presque tous les ministères sont confrontés à ce dossier lors de rencontres internationales, comme p. ex. la Conférence du suivi du Caire sur le développement de la population ou encore à la FAO. Différents documents ont été diffusés aux membres du comité pour partager notamment les prises de positions du ministre de la Coopération sur le sujet.
- Le comité a été informé des préparatifs pour la prochaine présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE et de la tenue en 2015 de l'Année européenne pour le développement.
- Le comité a également été informé des préparations en cours pour les Assises prévues pour septembre, et par la suite sur les raisons du report de cette rencontre à début 2014.

b) Cohérence des politiques pour le développement

- Le comité a entendu les experts de l'institut de recherche ECDPM sur les sujets en discussion au sein de l'Union européenne en matière de cohérence des politiques pour le développement et sur les modèles d'examen de cette question dont se sont dotés certains États membres de l'UE.
- Pour compléter cette information, le comité a également reçu Charles Goerens, rapporteur spécial du Parlement européen sur la question, qui a partagé ses expériences et suggestions sur la question. Il a tiré des leçons des procédures au niveau européen pour conseiller les membres du comité sur la meilleure manière d'appréhender les dossiers au niveau national.
- Suite à un courrier du Rapporteur spécial des Nations unies pour le droit à l'alimentation, le comité a décidé de se saisir du sujet des biocarburants pour examiner les positions prises par les représentants luxembourgeois dans les instances européennes et pour constater dans quelle mesure est pris en compte l'aspect développement et effet sur les pays du Sud. Cet examen a eu lieu en présence des experts de la Direction générale de l'énergie et de la Représentation permanente du Luxembourg auprès de l'Union européenne, qui ont présenté les obligations découlant de la directive 2009/28/CE avec ses effets sur le Luxembourg et la situation de la production de biocarburants dans l'UE. Ils ont expliqué comment les intérêts des pays du Sud sont débattus dans l'UE et comment le Luxembourg les a pris en compte dans sa position nationale, aux côtés de quelques autres États, et du Parlement européen.
- Sur base de l'expérience sur les biocarburants, le comité a commencé une discussion sur le meilleur mécanisme de cohérence des politiques pour le développement dont il pourrait se doter. Les membres ont attiré l'attention sur le mandat du comité et sur la difficulté d'arriver à une position

commune du comité sur un sujet donné. Ce débat a continué au premier semestre 2014.

- Dans sa réunion du 13 décembre le comité a abordé avec les représentants du Cercle des ONG les sujets prioritaires pour lesquels le Cercle estime qu'il faut veiller à une meilleure cohérence des politiques pour le développement.

c) Questionnaire sur le commerce équitable

Sur base des réponses reçues au questionnaire, le comité a préparé une note à soumettre au Conseil de gouvernement. Le comité a par la suite aussi été informé des conclusions retenues par le Conseil de gouvernement.

d) Aide publique au développement (APD)

Le comité a traité des contributions annuelles des ministères aux différentes organisations internationales éligibles comme APD. Il a également entendu les explications quant aux efforts de coordinations entre ministères pour arriver à un budget qui représente 1 % du RNB en APD.

e) Personnel actif dans le développement

Conformément à l'article 4 du règlement grand-ducal du 7 août 2012, le comité a donné son agrément par voie écrite :

- à 1 demande de statut d'agent de la coopération,
- à une prolongation de 7 agents de la coopération,
- à la prolongation de 2 coopérants,
- à 19 demandes de statut du coopérant assimilé,
- à 56 demandes de congé de coopération.

Par rapport à l'année précédente, ces chiffres sont constants.

# Annexes

## A. Adresses utiles

### I. Coordonnées des missions et bureaux luxembourgeois à l'étranger qui interviennent dans la gestion des projets de coopération au développement et d'action humanitaire

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Hanoi

Pacific Place - Suite 1403  
83B Ly Thuong Kiet  
Hoan Kiem  
Hanoi - Vietnam  
Tél. : +84-43-946 14 14  
Fax : +84-43-946 14 15  
Courriel : hanoi.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est en charge des relations de coopération avec les deux pays partenaires privilégiés en Asie du Sud-Est, le Vietnam et le Laos. Responsable : M. Claude Jentgen

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar

Cité des Jeunes Cadres Lébous  
Zone Toundouf Riya  
Lot n°43, Route de l'aéroport Léopold Sédar Senghor  
BP 11750 Dakar - Sénégal  
Tél. : +221 33 869 59-59 / 61 / 62/ 63  
Fax : +221 33 869 59 60  
Courriel : dakar.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est en charge des relations de coopération avec le Sénégal et le Mali. Responsable : M. Sam Schreiner

L'ambassade a une antenne au Mali  
Daoudabougou  
Porte 286 Rue 258  
B.P. 2103 Bamako - Mali  
Tél. : +223 20201164  
Responsable : M. David Goebbels

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Praia

Quebra Canela-encosta da estrada Cruz de Papa  
B.P. 163  
Praia - Cabo Verde  
Tél. : +238 261 95 62  
Fax : +238 261 95 63  
Courriel : praia.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est en charge de la coordination des relations notamment de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg avec la République du Cabo Verde. Responsable : M. Marc de Bourcy

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Pristina

14, Metush Krasniqi  
10 000 Pristina - Dragodan  
Kosovo  
Tél./Fax : +381 38 266 787  
Courriel : pristina.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est principalement en charge des relations de coopération au Kosovo et - si besoin est - en Serbie et au Monténégro. Responsable : M. Pierre WEBER

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Ouagadougou

937 Avenue Kwamé N'krumah  
11 B.P. 1609 CMS  
Ouagadougou 11  
Burkina Faso  
Tél. : +226 503 013-37 / 38  
Fax : +226 50 30 15 09  
Courriel : ouagadougou.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est en charge des relations de coopération avec le Burkina Faso et le Niger. Responsable : M. Georges Ternes

#### Ambassade du Grand-Duché de Luxembourg à Managua

Del Hospital Militar, 1 c. al lago, 1 c. ½ abajo  
Contiguo al Hotel Maracaas INN  
AP 969  
Managua - Nicaragua  
Tél. : +505 22 68 1881  
Fax : +505 22 66 7965  
Courriel : managua.amb@mae.etat.lu

L'ambassade est en charge des relations de coopération avec le Nicaragua et El Salvador. Responsable : M. Thierry Lippert

### II. Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement

#### Lux-Development S.A.

10, rue de la Grève  
B.P. 2273  
L-1022 Luxembourg  
Tél. : +352 29 58 58 1  
Fax : +352 29 58 58 200  
Courriel : ask@lux-development.lu  
www.luxdev.lu

### **III. Cercle de coopération des ONG de développement**

13, avenue Gaston Diderich  
L-1420 Luxembourg  
Fax : +352 26 02 09 26  
www.cercle.lu

Mme Christine Dahm (Directrice)  
Tél. : +352 26 02 09-11  
Courriel : christine.dahm@cercle.lu

Mme Monica Fernandes  
(appui/conseil à l'éducation au développement)  
Tél. : +352 26 02 09-33  
Courriel : monica.fernandes@cercle.lu

M. Fabien Ledecq (responsable communication  
et du Service volontaire de coopération)  
Tel : +352 26 02 09-25  
Courriel : fabien.ledecq@cercle.lu

M. François-Xavier Dupret  
(responsable synergies et formations)  
Tél. : +352 26 02 09-21  
Courriel : fx.dupret@cercle.lu

M. Dennis Yaun  
(appui/conseil aux projets de développement)  
Tél. : +352 26 02 09-22  
Courriel : dennis.yaun@cercle.lu

Mme Elodie Brun (assistante technique)  
Tél : +352 26 02 09-24  
Courriel : elodie.brun@cercle.lu

### **IV. Centres de documentation au Luxembourg spécialisés en matière de coopération au développement**

#### **Centre d'Information Tiers Monde (CITIM)**

55, avenue de la Liberté  
L-1931 Luxembourg  
Tél. : +352 40 04 27-1 / 31  
Fax : +352 40 04 27-27  
Courriel : education@astm.lu  
page d'accueil : www.astm.lu ou www.citim.lu

#### **Maison de la Microfinance**

39, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg  
Tél. : +352 45 68 68-1  
Fax : +352 45 68 68-68  
Courriel : adainfo@microfinance.lu  
www.microfinance.lu

## B. Organigramme fonctionnel

6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél. : +352 247-82351  
Fax : +352 46 38 42

Vous pouvez joindre les membres de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire par courrier électronique sous l'adresse suivante : prénom.nom@mae.etat.lu

<b>Direction</b>			
Directeur	Martine SCHOMMER	Ministre plénipotentiaire	+352-247 82364
Directeur adjoint	Manuel TONNAR	Attaché de gouvernement 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82361
Secrétaire de direction	Valérie MACHADO	Employée	+352 247-82351
<b>Service « Administration et finances »</b>			
Service financier	Marc PADJAN	Chef de bureau adjoint	+352 247 82425
Ressources humaines / Appui aux programmes	Marc PITZEN	Inspecteur principal 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82338
Courrier et archives	Malou FELTEN	Employée	+352 247 82458
Huissiers	Hervé WOHL Gaston PARAGE	Huissier principal Employé	+352 247 82319 +352 247 82322
<b>Service « Évaluation et contrôle de qualité »</b>			
Coordination	René LAUER	Attaché de gouvernement 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82438
Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Service « Programmes »</b>			
<b>Coopération bilatérale</b>			
<b>Afrique</b>			
Desk - Burkina Faso, Niger, Rwanda, Mali, Sénégal	Alex DIEDERICH Eric LAMPERTZ	Chargé de programme Agent de la coopération	+352 247 82453 +352 247 82477
Coopération régionale			
Desk - Cabo Verde	Geneviève HENGEN	Secrétaire de légation	+352 247 82323
<b>Amérique latine : Nicaragua, El Salvador</b>			
Desk	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
<b>Asie : Vietnam, Laos, Mongolie, Myanmar</b>			
Desk	Peggy FRANTZEN	Conseiller de légation	+352 247 82449
<b>Pays à projets</b>			
Desk - Balkans	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448
Desk - TPO, Afghanistan, Tunisie	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
<b>Coopération multilatérale</b>			
<b>Union européenne</b>			
Coordination	Peggy FRANTZEN	Conseiller de légation	+352 247 82449
Desk	Jean DAMY	Rédacteur principal	+352 247 82354
<b>ONU et agences spécialisées</b>			
Coordination	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
Desk	François BERG	Chef de bureau	+352 247 88325
Desk	Natacha GOMES	Agent de la coopération	+352 247 82479

**OCDE - CAD**

Représentant au CAD	Ronald DOFING	Conseiller de légation 1 <sup>ère</sup> classe	+352 247 82388
Desk - Évaluation	René LAUER	Attaché de gouvernement 1 <sup>er</sup> en rang	+352 247 82438
Desk - Statistiques	Jean-Marc LENTZ	Chargé de programme	+352 247 82448

**Coopération avec les ONG**

Coordination / Accords-cadres	Geneviève HENGEN	Secrétaire de légation	+352 247 82323
Agréments / Cofinancements	Frank MERTENS	Rédacteur	+352 247 82359
Desk / Cofinancements	Sarah ANJO	Inspecteur principal h.c.	+352 247 82440

**Action humanitaire**

Coordination	Marianne DONVEN	Employée	+352 247 88382
Desk finances	François BERG	Chef de bureau	+352 247 88325
Desk	Max LAMESCH	Agent de la coopération	+352 247 82373
Desk	Sara BOLLIRI	Chargée de mission	+352 247 82347
Desk emergency.lu	Samantha RIES Gilles HOFFMANN	Rédacteur Agent de la coopération	+352 247 82328 +352 247 82428

**Sensibilisation et éducation au développement**

Desk	Alexandra ALLEN	Agent de la coopération	+352 247 82480
------	-----------------	-------------------------	----------------

**Microfinance**

Desk	Richard PHILIPPART	Agent de la coopération	+352 247 82481
------	--------------------	-------------------------	----------------

**Communication**

Desk	Alexandra ALLEN	Agent de la coopération	+352 247 82480
------	-----------------	-------------------------	----------------

**Bureau du ministre Romain Schneider**

Secrétaire particulière	Dory SCHMITZ	Employée	+352 247-82307
Coordinateur général des 3 départements du ministre	Marc MATHEKOWITSCH	Administrateur général	+352 247-76304

**Ambassades / RP**

Ambassade Ouagadougou	Georges TERNES	Chargé d'affaires a.i.	+226 503 013 37
	Lyn VOEGELE	Agent de la coopération	+226 503 013 38
	Marc THEIN	Agent de la coopération	+226 503 013 39
Ambassade Dakar	Sam SCHREINER	Chargé d'affaires a.i.	+221 33 869 5962
	Catherine DECKER	Chargée de mission	+221 33 869 5962
Bureau Mali	David GOEBBELS	Agent de la coopération	+223 20201164
Ambassade Praia	Marc de BOURCY	Chargé d'affaires a.i.	+238 261 95 62
	Céleste MONTEIRO	Agent de la coopération	+238 261 95 62
Ambassade Managua	Thierry LIPPERT	Chargé d'affaires a.i.	+505 2268 1881
	Jakub DOLEZEL	Agent de la coopération	+505 2268 1881
Ambassade Hanoi	Claude JENTGEN	Chargé d'affaires a.i.	+8443 946 1414
	Aurélie KLEIN	Agent de la coopération	+8443 946 1414
Ambassade Pristina	Pierre WEBER	Chargé d'affaires a.i.	+381 38 266 787
	Marie-Anne MARX	Agent de la coopération	+381 38 226 787
RP UA Addis Abeba	Valérie HEYMAN	Agent de la coopération	+238 261 95 62
RP UE Bruxelles	Tim KESSELER	Conseiller de légation adjoint	+322 737 5792
RP New York	Maité van der VEKENE	Agent de la coopération	+1 212 935 3589
RP Genève	Anne WEBER	Agent de la coopération	+41 22 919 1929

## C. Liens utiles

**La loi du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement a été modifiée récemment par la loi du 9 mai 2012 (mémorial A - N°111, 1er juin 2012, pp. 1496-1498)**

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Bases-legales>

### Les discours

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Discours>

### Les stratégies sectorielles

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Strategies-et-orientations>

### Chapitre II

#### Les Programmes indicatifs de coopération (PIC)

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Programmes-indicatifs-de-cooperation>

#### Lux-Development

[www.luxdev.lu](http://www.luxdev.lu)

### Chapitre IV

#### Les organisations multilatérales

<http://cooperation.mae.lu/fr/Partenaires-de-la-Cooperation-luxembourgeoise/Liens-vers-les-organisations-multilaterales>

#### Europeaid, la direction générale (DG) du développement et coopération de la Commission européenne

[http://ec.europa.eu/europeaid/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/index_fr.htm)

### Chapitres VI et VII

#### Les ONG agréées au Luxembourg

<http://cooperation.mae.lu/fr/Partenaires-de-la-Cooperation-luxembourgeoise/Liens-vers-les-ONG-partenaires>

#### Le Cercle de coopération des ONG de développement

[www.cercle.lu](http://www.cercle.lu)

### Chapitre VII

#### emergency.lu

[www.emergency.lu](http://www.emergency.lu)

#### et sur facebook

<https://www.facebook.com/emergency.lu?ref=ts&fref=ts>

### Chapitre VIII

#### L'appui aux programmes

<http://cooperation.mae.lu/fr/S-engager-dans-la-cooperation>

### Chapitre XI

#### Les résultats des évaluations de 2013

<http://cooperation.mae.lu/fr/Politique-de-Cooperation-et-d-Action-humanitaire/Evaluations>

### Chapitre XII

#### Le comité interministériel

<http://cooperation.mae.lu/fr/Comite-interministeriel-pour-la-cooperation-au-developpement>

### Autres

#### Organigramme

<http://cooperation.mae.lu/fr/Qui-sommes-nous>

#### Rapport européen sur le développement 2013

<http://www.erd-report.eu/erd/index.html>

#### Rapport du PNUD sur le développement humain 2013

<http://hdr.undp.org/fr/>

#### Pour commander un exemplaire du livre

« Une responsabilité en partage, trente ans de coopération luxembourgeoise au développement » de Laurent Moyse envoyez un e-mail à

[livre.cooperation@mae.etat.lu](mailto:livre.cooperation@mae.etat.lu)

Pour vous inscrire à News! La newsletter de la coopération luxembourgeoise, envoyez un e-mail à

[info.cooperation@mae.etat.lu](mailto:info.cooperation@mae.etat.lu)

**Édité par la :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire  
6, rue de la Congrégation  
L-1352 Luxembourg  
Tél. : +352 247 82351  
Fax : +352 46 38 42  
<http://cooperation.mae.lu>  
[www.cooperation.lu](http://www.cooperation.lu) (microsite dédié aux rapports annuels)

**Crédit photo :**

Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire

**Conception et réalisation :**

cropmark, Luxembourg

**Impression :**

Imprimerie Faber